

Ville de Stains

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 Mai 2018



Le Maire,

A. TAÏBI

PROCÈS-VERBAL

Séance du 24 Mai 2018

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à vingt heures dix-huit, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le dix-huit mai deux mille dix-huit, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA N'GOLO, M. Larbi LEBIB, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Teragi CHEVET, Monsieur Madi BOINA BOINA, M. Julien MUGERIN.

Étaient absents représentés :

M. Olivier MATHIS	a donné pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
M. Philippe LE NAOUR	a donné pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
Mme Nicole RIOU	a donné pouvoir à	Mme Nabila AKKOUCHE
M. Kassem IDIR	a donné pouvoir à	Mme Farida AOUDIA-AMMI
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
Mme Karina KELLNER	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN
Mme Nadia ZEHOU	a donné pouvoir à	Mme Angèle DIONE
M. Lamine SAÏDANE	a donné pouvoir à	Mme Lidia AMZAL
M. Abdelkarim ZEGGAR	a donné pouvoir à	Mme Zahia NEDJAR
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	M. François VIGNERON
Mme Khalida MOSTEFEEA SBAA	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	M. Jean-Claude DE SOUZA
M. Madi BOINA BOINA	a donné pouvoir à	Mme Evelyne SEEGER à partir de l'affaire 4.1
Mme Sylvie JEANNOT	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN

Étaient absents :

M. Khader ABDELLALI

Ont quitté définitivement la séance :

M. Madi BOINA BOINA au cours de l'affaire 4.1
Mme Teragi CHEVET au cours de l'affaire 6.1
Mme Evelyne SEEGER et M. Julien MUGERIN sur la question orale.

Secrétaire de séance :

Mme Favella HIMEUR

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24.05.2018

Communication du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire. Il ne relève aucune remarque.

Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire annonce qu'en l'absence d'Erol ERSAN et selon l'ordre du tableau, il est proposé que Favella HIMEUR assure le secrétariat de séance.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE Madame Favella HIMEUR, Conseillère municipale déléguée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2018

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire ne relève aucune remarque sur le procès-verbal du 29 mars 2018.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2018.

Avant d'en venir à l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** exprime à la fois sa tristesse et sa colère devant le massacre dont le peuple palestinien a été victime quelques jours auparavant : un bilan lourd, plus d'une centaine de morts et 3 500 blessés civils sont à déplorer. La population civile était venue exprimer pacifiquement sa colère devant la décision inacceptable de l'ouverture de l'ambassade américaine à Jérusalem, ce qui va à l'encontre des délibérations de l'ONU. La majorité municipale étant solidaire de toutes les victimes dans le monde, et refusant de les hiérarchiser - victimes de guerre, victimes d'attentat ou victimes de catastrophe naturelle -, pour ce massacre extrêmement grave **Monsieur le Maire** propose que le Conseil municipal observe une minute de silence.

Minute de silence

Monsieur le Maire rappelle que ce Conseil municipal se tient dans un contexte particulier : le 26 avril 2018, Jean-Louis BORLOO a rendu son rapport sur les banlieues, après un travail de près de 10 mois qui a associé de nombreux élus (**Monsieur le Maire** indiquant avoir participé à 2 reprises), associations, habitants et collectifs. On a pourtant connu beaucoup de plan banlieues, une trentaine environ en trente ans. Mais pour une fois, ce rapport portait une véritable vision, un espoir important et une démarche globale qui pouvait être travaillée à long terme, avec un plan d'action véritable : il représentait une réelle opportunité et un espoir pour les habitants des quartiers des villes populaires, dont Stains. Lors des États généraux de la politique de la ville à Paris, **Monsieur le Maire** rappelle qu'il avait salué le travail mené et avait annoncé que Stains était prête à décliner les 19 points du rapport et à en mettre en œuvre les principales mesures. Le plan d'action comptait des propositions innovantes et réalistes et il pointait de manière très claire le manque de moyens des villes et quartiers populaires, contrairement aux idées reçues souvent répandues par les médias qui ont tendance à affirmer que des milliards ont été injectés dans les banlieues. La réalité est toute autre. Un rapport produit par des parlementaires de différentes sensibilités confirme un véritable recul de l'État particulièrement en Seine-Saint-Denis au moins sur trois thèmes importants l'éducation, la justice et la sécurité. En témoignent les mobilisations et les actions menées à Stains par la majorité municipale et les habitants notamment pour tenter d'obtenir davantage de policiers : cependant, le compte n'y est pas.

Ce climat ne date pas de l'élection de M. MACRON, mais découle des politiques d'austérité qui se sont aggravées avec le nouveau président, avec l'objectif de supprimer toujours plus de service public. Ce mardi, M. MACRON s'est lancé dans un show à l'américaine qui frôlait l'indécence voire le mépris envers les habitants : il a annoncé l'enterrement du plan BORLOO, du moins des propositions majeures. C'est d'autant plus révoltant que le plan a été travaillé collectivement et que M. BORLOO et son équipe ont pris le temps de rencontrer les forces vives sur le terrain. **Monsieur le Maire** n'ira pas jusqu'à proposer une minute de silence pour l'enterrement de ce plan mais exprime sa colère et sa déception et indique ne pas être surpris par cette nouvelle tromperie. Il rappelle que c'est quand même le Président de la République qui a insisté auprès de M. Borloo pour se pencher sur la banlieue et extraire un certain nombre de propositions.

Le plan prévoyait des moyens humains, l'utilisation des services de l'État et des moyens financiers. Or, le président tente de faire croire que l'argent manque et qu'il est impossible d'injecter 50 Md€ dans les banlieues au motif que les 10 Md€ déjà affectés sont amplement suffisants. Cependant, cette somme n'est rien au regard des cadeaux fiscaux

qui se multiplient depuis l'élection de M. MACRON : ISF, Exit Tax, Flat Tax, indexation à 30 % des dividendes qui permet d'accentuer le crédit d'impôt des entreprises, etc. Ce sont près de 20 Md€/an qui s'ajoutent aux 40 Md€ offerts dans le cadre des niches fiscales.

Cette situation ne peut pas être qualifiée autrement que méprisante. Dans le même temps, les villes populaires subissent de plein fouet les attaques du président des riches.

A titre d'exemple : suppression des contrats aidés remplacés par les emplois francs, baisse des APL et attaque contre le logement social, précarisation du monde du travail, tentatives de division du monde du travail, hausse de la CSG, loi Travail XXL et sélection à l'université, certains lycéens n'ayant toujours pas reçu d'affectation. Stains ne demande pas l'aumône, mais d'être respectée dans sa dignité et que soit appliqué le droit commun à la hauteur des enjeux et des besoins de ses habitants. Les Stanois aspirent à vivre aussi dignement que les habitants de Neuilly-sur-Seine ou de Levallois-Perret ou d'autres villes.

À Stains, le combat est sans relâche pour favoriser au quotidien le bien-vivre ensemble, la solidarité entre les Stanois et les quartiers. En ce sens, le Conseil municipal sera appelé à voter le premier plan de subventions aux associations stanoises : elles sont nombreuses et certaines mènent des actions importantes qui fédèrent les habitants, notamment dans des rassemblements populaires. La municipalité accompagne ces démarches : la première fête de quartier au Moulin-Neuf a été un moment de partage, d'échange et de solidarité ; le premier carnaval organisé sur Stains a attiré un nombre exceptionnel de participants et s'est déroulé avec succès grâce au travail de dizaines de bénévoles ; cette initiative ne sera pas la dernière. Une réunion de travail est prévue avec les principaux organisateurs pour préparer la seconde édition en 2019 ; le collectif Random organise des ateliers et des groupes de parole et permet une évocation créative qui promeut le caractère urbain et humain de la ville. Ces initiatives se sont toutes déroulées dans d'excellentes conditions, preuve qu'offrir confiance et soutien aux habitants et aux associations peut aboutir à des résultats extraordinaires. **Monsieur le Maire** remercie à nouveau l'engagement des associations, des collectifs et habitants dans ces événements et ceux à venir.

Stains se bat sans relâche pour construire une belle ville ; ce soir sont proposées les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUI de Plaine Commune, projet auquel la ville a largement participé. Il s'agit de favoriser un développement urbain harmonieux et de lutter contre toutes les formes de spéculation immobilière. En ce sens, **Monsieur le Maire** invite les élus et les Stanois à une réunion publique qui se tiendra le 7 juin dans la salle de conférence de la médiathèque et au cours de laquelle il présentera les grands projets de la ville. Des programmes de rénovation urbaine s'ouvrent ou se poursuivent au Clos-Saint-Lazare, à la Prêtresse ou la réhabilitation complète de la Cité-Jardin avec les deux dernières tranches (5 et 6) dont la façade Gorke. Il est prévu de nouvelles constructions dans la ville avec une mixité des logements entre accession à la propriété, accession sociale et logements sociaux dans le cadre du projet ANRU.

Le nouveau quartier des Tartres, situé entre le Clos Saint-Lazare et le métro Saint-Denis Université, porte l'objectif de la création d'une nouvelle voie rapide piétonne débouchant directement sur le métro, mais aussi la préservation d'environ 15 hectares d'espaces verts dédiés notamment à l'agriculture urbaine. Il est également prévu, et c'était une bataille que la municipalité a mené auprès de Plaine Commune, la construction d'un nouveau groupe scolaire comptant 19 classes maternelles et élémentaires et celle d'un espace pouvant accueillir les centres de loisirs de la ville.

Enfin, des projets concernent la zone d'activité économique. Sur cette zone, il y a la proximité de la gare du T11 et Stains a été retenue dans le cadre du projet Inventons la métropole du Grand Paris : avec 25 000 m² qui seront dédiés à l'activité économique,

hôtelière et culturelle, si possible avec l'installation, par un opérateur, d'un cinéma. À proximité de la gare du T11 et du quartier du Moulin-Neuf et des Trois Rivières, une nouvelle zone d'activité d'environ 5 000 m² se constitue. Un appel à projets sur le thème « Centre-ville vivant » a été lancé dont la ville a pu obtenir une participation. Il ne faut pas oublier l'aménagement du pôle d'économie sociale et solidaire dans l'ancienne emprise du collège Maurice-Thorez, avec un pôle de services publics de la ville qui déménagera au moment de la rentrée scolaire si les travaux sont achevés.

Par ailleurs, l'équipe municipale est particulièrement vigilante à la préservation des quartiers pavillonnaires. En ce sens, il sera présenté au Conseil municipal la modification du PLU et la mise en place du permis de louer. C'est un processus qu'il a fallu négocier avec Plaine Commune. La municipalité n'abandonne pas les quartiers pavillonnaires, contrairement à ce que certains voudraient croire.

Enfin, le 16 juin, la ville inaugurerait la médiathèque : sa qualité architecturale et la restauration de la porte du Château de la Motte sont saluées par de nombreux Stanois et usagers de l'axe routier. Cela redonne un cachet historique et patrimonial au cœur de ville, en plus de la restauration de l'église et de la future restauration de l'Hôtel de Ville. La médiathèque enregistre un record de fréquentation, avec une fréquentation, beaucoup plus élevée que des équipements similaires existants dans des communes de Plaine Commune. La direction de la lecture publique à Plaine Commune envisage et réfléchit à renforcer l'équipe pour bien accueillir les Stanois, les scolaires et les associations.

L'équipe municipale se bat sans relâche pour favoriser l'émancipation des enfants et des jeunes. En témoignent la répartition des subventions pour les séjours découverte et la convention de partenariat d'aide aux vacances. Ces actions interviennent dans un contexte particulier : l'Europe prépare la directive Travel qui favorisera la privatisation des séjours collectifs de vacances. De nombreux Stanois ont profité des centres de vacances de Jard-sur-Mer, de Villiers-sur-Loir, mais un risque plane quant à la privatisation de ces lieux. Stains refusera de vendre ses centres de vacances, contrairement à d'autres villes, et porte en outre des projets de développement et de restructuration sur Villiers-sur-Loir mais aussi Jard-sur-Mer : elle défendra toujours le droit aux vacances de qualité pour tous qui permet à toutes les familles stanoises, quelque soit leur revenu, de pouvoir y accéder.

Enfin, le Conseil municipal sera invité à adopter un vœu contre la loi ELAN dont l'objectif est de casser davantage le logement social. Alors que les bailleurs sont déjà fortement impactés par des baisses de subvention, de dotation, la loi de finances 2018 a confirmé la diminution du soutien à ces bailleurs à hauteur de 1,5 milliard €. Le bailleur Seine-Saint-Denis Habitat souffre déjà d'un déficit de 11 M€ et envisage de vendre des logements sociaux pour retrouver un équilibre économique. Monsieur le Maire a clairement exprimé son inquiétude au président, M. TROUSSEL, et a fait savoir qu'il n'acceptera pas la vente de logements sociaux à Stains. Fabienne TESSIER-KERGOSIEN qui représente la ville au sein du Conseil d'administration a voté contre cette mesure, même s'il est prévu des négociations dans toutes les villes où Seine-Saint-Denis Habitat gère du logement social. La loi ELAN marque un coup d'arrêt pour un modèle du logement social et du logement pour tous de qualité. Ce modèle nécessiterait plutôt de se développer, notamment dans les villes où les maires refusent de construire du logement social : ne respectant pas la loi SRU, ils préfèrent s'acquitter d'amende. Monsieur le Maire estime qu'il faut dépasser la simple sanction financière et prononcer l'inéligibilité de ces maires qui volontairement refusent de construire du logement social alors que certaines villes disposent de foncier.

Affaire n° 1.3- Convention d'occupation du domaine public pour installer une cabine

photographique automatique au sein de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : François VIGNERON

François VIGNERON rappelle que le plan Préfecture Nouvelle Génération avec la mise en œuvre de la dématérialisation généralisée des cartes nationales d'identité et de tous les titres sécurités impose des modifications d'organisation pour la ville. Depuis le 21 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité sont traitées selon la même procédure que celle en vigueur pour les passeports. La ville de Stains est désormais équipée de trois dispositifs de recueil biométriques des passeports et des cartes nationales d'identité, mais doit dans le même temps absorber la hausse constante des demandes de traitement. La problématique récurrente est la non-conformité des photos d'identité.

De plus, l'offre de service pour des photographies d'identité, conforme à la réglementation en vigueur, est limitée sur le territoire de Stains. C'est une démarche d'aide aux stanois pour éviter que l'usager perde du temps et bloque des rendez-vous au service Population. Il est donc proposé d'installer dans les locaux de la mairie une cabine photographique automatique pour photographies d'identité à destination du public.

Un avis de publicité a été publié le 22 mars 2018 sur le site de la ville de Stains pour « l'installation, la mise en service, l'exploitation et la maintenance d'une cabine photographique automatique au sein de l'hôtel de ville ». Seule l'entreprise SA PHOTOMATON a déposé une candidature : présentant toutes les garanties nécessaires, elle a été retenue. La société s'engage à verser une redevance annuelle égale à 30 % du chiffre d'affaires hors taxe. Vous trouverez en annexe la convention ainsi que le descriptif technique.

La commune s'engage à fournir l'électricité à titre gratuit, avec la possibilité de programmer l'heure de mise en marche et d'arrêt de la cabine. La maintenance est à la charge de l'entreprise. SA PHOTOMATON remettra à la commune une fois par an et au plus tard le 31 janvier de l'année n+1 un compte d'exploitation détaillant les montants HT et TTC du chiffre d'affaires mensuel et annuel de la cabine, ainsi qu'un état statistique du nombre de photographies délivrées. La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature. Elle pourra être reconduite par périodes successives d'un an pour une durée maximale de trois ans. La durée totale de la convention ne pourra pas dépasser quatre ans.

La cabine sera installée à l'entrée de la mairie, côté gauche.

Monsieur le Maire souligne que ce service est très attendu par les Stanois.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)).

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'occupation du domaine public entre la commune de Stains et la SA PHOTOMATON, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : DIT que la redevance annuelle égale à 30 % du chiffre d'affaires hors taxes de la cabine photographique est versée par la SA PHOTOMATON.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'occupation du domaine public, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE QUATRE : DIT que les recettes et les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal de l'exercice correspondant.

Affaire n°1.4 : Adhésion de la commune de Stains à l'association Plaine Energie Citoyenne

Rapporteur : Francis Morin

Francis MORIN indique que l'objectif de l'association Plaine Énergie Citoyenne (association d'initiative citoyenne) est d'accélérer le processus de passage aux énergies renouvelables qui est encore trop lent. Or, la catastrophe écologique, en lien avec la crise sociale, ne peut que s'accroître. L'association incite les citoyens à s'impliquer dans la mise en place de lieux de production solaire ou éolienne en repérant des lieux et en favorisant l'investissement financier citoyen pour payer ces équipements, au travers de coopératives par des engagements financiers sous différentes formes équivalents à une épargne affectée. A titre d'exemple le Crédit coopératif oriente les épargnes avec un retour sur l'épargne affectée équivalent au livret de caisse d'épargne.

Stains sera la première ville de Plaine Commune à adhérer à l'association, pour un montant annuel de 100 €. Elle s'engage à repérer dans ses équipements la possibilité d'installer des panneaux solaires : la faisabilité technique d'une installation sur le toit de l'ancien collège Maurice-Thorez sera étudiée. Avec le SIPPAREC, Stains a déjà installé des panneaux solaires sur le toit de l'école Anatole-France. La production électrique de chaque site est vendue à des tarifs adaptés à ENEDIS qui l'intègre dans la production générale du réseau. Pour le moment, cette production n'est pas utilisée directement par le site qui la produit, mais cette piste peut être soumise à la réflexion. Outre approuver l'adhésion de la ville à l'association, le Conseil municipal doit désigner les représentants de la ville qui siègeront dans l'association : il est proposé que Francis MORIN soit titulaire et Fabienne TESSIER-KERGOSIEN soit suppléante, et ce afin que les réflexions et travaux soient cohérents avec ceux du SIPPAREC.

Monsieur le Maire ne relève pas d'autres candidatures aux postes de représentant titulaire et suppléant de la ville dans les instances de l'association. Il propose de procéder à un vote à main levée.

Les conseillers municipaux ont décidé à l'unanimité de statuer à scrutin public.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix** pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE

(par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)).

ARTICLE UN : APPROUVE l'adhésion de la commune de Stains à l'association Plaine Energie Citoyenne.

ARTICLE DEUX : APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle de cent euros.

ARTICLE TROIS : DESIGNE pour représenter la commune de Stains dans les instances de l'association :

- Monsieur Francis MORIN, adjoint au Maire, en qualité de représentant titulaire
- Madame Fabienne TESSIER KERGOSIEN, adjointe au Maire, en qualité de représentante suppléante

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.

ARTICLE CINQ : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget des exercices correspondants.

Affaire n° 2.1- Recours aux agents saisonniers pour la période estivale 2018

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI rappelle que chaque année, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le recours à des agents saisonniers pendant l'été.

Pour la saison estivale 2018, le besoin s'élève à 136 postes qui correspondent à la surcharge d'activité de certains services, notamment les centres de vacances et de loisirs, les séjours, les activités des centres sociaux, du service Jeunesse, la piscine et la base de loisirs qui accueillent énormément de public.

Monsieur le Maire souligne que ce rapport fait la preuve de l'engagement concret de la municipalité envers l'enfance et la jeunesse avec l'embauche d'agents saisonniers pour assurer les activités qui auront lieu à Stains, mais aussi dans les séjours.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas

STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : AUTORISE le recrutement sur 136 postes pour répondre aux besoins saisonniers pour la période estivale 2018.

ARTICLE DEUX : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n°2.2 - Création d'emplois non permanents

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que cette délibération cadre permet de formaliser le recrutement des emplois non permanents. Ces derniers rendent des services de façon ponctuelle ou correspondent à un surcroît d'activité qui peut intervenir tout au long de l'année. Comme pour les effectifs permanents de la collectivité, il est nécessaire de délibérer sur un tableau des effectifs des agents non permanents afin de permettre le suivi budgétaire de la masse salariale. Ainsi, le Conseil municipal sera désormais régulièrement appelé à délibérer sur le tableau des effectifs des emplois non permanents.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix** pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE 1^{er} : DÉCIDE d'adopter la proposition du Maire de créer les postes suivants :

Postes	Nombres	Temps de travail	Services	Cadre d'emplois	Observations
Agent.e.s de la pause méridienne	30	Temps non complet : 2 à 8 heures par semaine, hors vacances	Enfance/ Petite enfance	Adjoint d'animation	Postes également ouverts aux enseignants de l'Éducation nationale en activité

		scolaires			accessoire
Juré.e.s d'examen et Accompagnateur.rice.s piano	10	Temps non complet dans le respect d'une enveloppe annuelle de 60 heures	École Municipale de Musique et de Danse	Assistant d'enseignement artistique	
Journalistes pigistes	3	Temps non complet dans le respect d'une enveloppe annuelle de 100 feuillets	Mission communication	Attaché	
Besoins temporaires pour assurer des missions spécifiques	30	Temps complet	Tout service	Tout grade de catégorie A, B et C, et de toute filière	Ex : personnels des centres de séjour lors des vacances scolaires hors été

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire 2.3 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que ce rapport récurrent acte l'évolution des postes en fonction des besoins de la collectivité, des mouvements de personnel et des situations individuelles (réussite à des concours ou autre). La note détaille les évolutions de postes qui seront intégrées au tableau des effectifs.

Julien MUGERIN souhaite intervenir sur ce rapport et le rapport précédent. Il s'étonne que la ville ait recours à 3 journalistes pigistes et supprime 8 postes de CUI à 31,3 heures pour les transformer en postes de CUI à temps complet. Dans les deux cas, c'est faire le choix de la précarité ; les pigistes sont sollicités très ponctuellement et il aurait été préférable de transformer les CUI en vrais contrats. L'opposition municipale est depuis le départ opposée aux contrats aidés qui n'ont pas forcément d'avenir. On passe à temps complet, ce qui est au moins positif.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24.05.2018

Farida AOUDIA-AMMI répond concernant les pigistes que les emplois non permanents constituent une provision pour les besoins, mais que la ville n'y fera pas nécessairement appel. En fonction des arrêts maladie ou des congés, la ville peut avoir besoin de recourir à des pigistes de façon ponctuelle, en l'occurrence des journalistes. Mais pour faire appel à ces professionnels dans la fonction publique et rédiger des contrats de droit public, il est nécessaire de créer des postes d'emploi non permanents. Par ailleurs, avec sa déclaration sur la précarité des agents, l'opposition municipale se confronte à ses propres contradictions et fait montre d'un manque certain de cohérence dans ses positions. En effet, depuis le début du mandat, l'équipe municipale a engagé un processus de déprécarisation d'un certain nombre de postes et d'agents : or, l'opposition s'est systématiquement abstenue lors du vote sur le tableau des effectifs qui formalisait la déprécarisation des agents.

En outre, lors du vote du budget, l'opposition s'est alarmée devant l'importance de la masse salariale. Il faut qu'elle soit cohérente : ainsi on ne peut pas appeler la municipalité à gérer la masse salariale et en même temps à faire appel à des postes moins précaires. La ville souhaiterait cesser le recours aux emplois précaires, mais elle est garante des deniers publics : elle doit maîtriser la masse salariale et peut difficilement créer des postes : ainsi, tous les postes créés dans la collectivité le sont par redéploiement, c'est-à-dire après suppression, modification ou réaffectation de postes. La municipalité est attentive à l'équilibre budgétaire. Quand elle le peut, elle fait appel à des dispositifs d'emploi aidé. Enfin, tous les agents qui ont souhaité poursuivre leur contrat ont fait l'objet d'une stabilisation dans leur service ou dans d'autres : ainsi, la plupart des agents de quotidienneté ont pu bénéficier de la mobilité interne. La précarité est relative, car dès qu'ils intègrent la collectivité, les agents ont accès à des droits et à des postes en interne peu ou pas accessibles pour des candidats externes. Farida AOUDIA-AMMI invite l'opposition à ne pas toujours regarder la partie à moitié vide du verre, mais aussi celle à moitié pleine qui devient de plus en plus pleine.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE 1^{er} : DÉCIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la création/ suppression	Nombre de postes
Chargé de mission Gestion urbaine de Proximité (rédacteur territorial)	Responsable du service de quotidienneté (Attaché territorial)	Entrée en vigueur de la délibération	1
Agent.e de quotidienneté à temps non complet - 31h30 hebdomadaires (dispositif CUI-CAE)	Agent.e du service de quotidienneté à temps complet (dispositif CUI-CAE)	Entrée en vigueur de la délibération	8

ARTICLE 2 : DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs compte tenu des mouvements de personnel :

Poste	Cadre d'emplois actuel	Nouveau cadre d'emplois	Nombre de postes
Responsable du service Vie associative et citoyenneté	Animateur territorial	Attaché territorial	1

ARTICLE 3 : DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs compte tenu de la création des postes non permanents suivants :

Postes	Temps de travail	Services	Cadre d'emplois	Observations	Nombre de postes
Agent.e.s de la pause méridienne	Temps non complet : 2 à 8 heures par semaine, hors vacances scolaires	Enfance/ Petite enfance	Adjoint d'animation	Postes également ouverts aux enseignants de l'Éducation nationale en activité accessoire	30
Juré.e.s d'examen et Accompagnateur.rice.s piano	Temps non complet dans le respect d'une enveloppe annuelle de 60 heures	École Municipale de Musique et de Danse	Assistant d'enseignement artistique		10

Postes	Temps de travail	Services	Cadre d'emplois	Observations	Nombre de postes
Journalistes pigistes	Temps non complet dans le respect d'une enveloppe annuelle de 100 feuillets	Mission communication	Attaché		3
Besoins temporaires pour assurer des missions spécifiques	Temps complet	Tout service	Tout grade de catégorie A, B et C, et de toute filière	Ex : personnels des centres de séjour lors des vacances scolaires hors été	30

ARTICLE 4 : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire 2.4 : Actualisation de la délibération instituant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que cette délibération permet de fixer un cadre légal et réglementaire pour les heures supplémentaires de certains agents. Par souci de maîtrise salariale, la règle appliquée par la collectivité est la récupération des heures supplémentaires pour les non-cadres. Les cadres ne récupèrent pas les leurs. La note précise les situations et les métiers pour lesquels s'applique le paiement des heures supplémentaires.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix** pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : BÉNÉFICIAIRES

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel, appartenant aux catégories C ou B, ainsi qu'aux agents contractuels à temps

complet, temps non complet et temps partiel, de même niveau.

En raison des missions exercées et dans la limite des textes applicables aux agents de l'État, les emplois concernés par la présente délibération sont :

Filière	Cadre d'emplois	Grade
Administrative	Rédacteur	Rédacteur
		Rédacteur principal 2 ^{ème} classe
		Rédacteur principal 1 ^{ère} classe
	Adjoint administratif	Adjoint administratif
		Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
		Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Technique	Technicien	Technicien
		Technicien principal 2 ^{ème} classe
		Technicien principal 1 ^{ère} classe
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise
		Agent de maîtrise principal
	Adjoint technique	Adjoint technique
		Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
		Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
	Animation	Animateur
Animateur principal 2 ^{ème} classe		
Animateur principal 1 ^{ère} classe		
Adjoint d'animation		Adjoint d'animation
		Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe
		Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe
Sportive	Educateur des APS	Educateur
		Educateur principal 2 ^{ème} classe
		Educateur principal 1 ^{ère} classe
Médico-sociale	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif
		Assistant socio-éducatif principal
	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants
		Educateur de jeunes enfants principal
	Infirmier	Infirmier de classe normale
		Infirmier de classe supérieure
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} cl
		Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} cl
	Auxiliaire de soins	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe
		Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe
	ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe
		ATSEM principal de 1 ^{ère} classe
	Agent social	Agent social
		Agent social principal 2 ^{ème} classe
		Agent social principal 1 ^{ère} classe
Technicien paramédical	Technicien paramédical de classe normale	
	Technicien paramédical de classe supérieure	

Filière	Cadre d'emplois	Grade
Police municipale	Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale
		Chef de service de police mun. principal 2 ^e cl
		Chef de service de police mun. principal 1 ^{er} cl
	Agent de police	Gardien de police
		Brigadier
		Brigadier-chef principal
Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation
		Assistant de conservation principal 2 ^e cl
		Assistant de conservation principal 1 ^{er} cl
	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine
		Adjoint du patrimoine principal 2 ^e classe
		Adjoint du patrimoine principal 1 ^{re} classe

ARTICLE DEUX : CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est subordonné à la production d'un état déclaratif des heures supplémentaires effectuées à la demande de l'autorité territoriale en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail dans le cadre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

Le versement de ces indemnités est limité à 25 heures supplémentaires par agent au cours d'un même mois. Les heures de dimanches, de jours fériés ou de nuits sont prises en compte pour l'appréciation de ce plafond.

ARTICLE TROIS : CONDITIONS ET CALCUL DE L'INDEMNISATION

Pour les agents à temps complet

La rémunération horaire des heures supplémentaires est calculée sur la base d'un taux horaire prenant pour base le montant du traitement brut annuel de l'agent et de l'indemnité de résidence divisée par 1 820. Ce taux horaire est ensuite majoré de 125 % pour les quatorze premières heures puis de 127 % pour les heures suivantes. En outre, l'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit (de 22 heures à 7 heures) et de 66 % lorsqu'elle est accomplie un dimanche ou un jour férié (articles 7 et 8 du décret n° 2002-60 précité).

Pour les agents à temps partiel

Les agents qui bénéficient d'un temps partiel sur autorisation ou de droit peuvent percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Le montant de l'heure supplémentaire applicable à ces agents est déterminé en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement brut et de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps plein. Le contingent mensuel de ces heures supplémentaires ne peut excéder un pourcentage du contingent mensuel prévu à l'article 6 du décret du 14 janvier 2002 précité (25 heures) égal à la quotité de travail effectuée par l'agent (article 7 du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 et article 3 alinéas 2 et 3 du décret n° 82-624 du 20 juillet 1982).

Pour les agents à temps non complet

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24.05.2018

Un agent à temps non complet et appartenant à un grade éligible aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), amené à effectuer des heures au-delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'il occupe, est rémunéré sur la base horaire résultant d'une proratisation de son traitement, tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet. Au-delà le montant est calculé selon les modalités d'un agent à temps complet et conformément au décret n°2002-60 précité (JO du Sénat du 6 février 2003 - Question n° 1635).

ARTICLE QUATRE : CUMULS

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont cumulables avec le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), la concession de logement par nécessité absolue de service, la convention d'occupation précaire avec astreinte et les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS). Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation.

Elles ne sont pas cumulables avec le régime spécifique des heures supplémentaires d'enseignement.

Elles ne peuvent être versées à un agent pendant les périodes d'astreinte (sauf si celles-ci donnent lieu à une intervention non compensée par une indemnité spécifique) et pendant les périodes ouvrant droit au remboursement des frais de déplacement.

ARTICLE CINQ : CRÉDITS BUDGÉTAIRES

La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n° 2.5 : Création d'un comité technique commun entre la commune de Stains et le Centre Communal d'Action Sociale de Stains

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Farida AOUDIA-AMMI rappelle que la ville est attachée à la maîtrise de sa masse salariale et à la préservation du service public communal, mais aussi au travail partenarial avec les organisations syndicales et au maintien d'un dialogue social serein et riche depuis le début du mandat. Le rapport va dans ce sens et s'inscrit dans un cadre réglementaire : en décembre 2018 auront lieu les élections professionnelles qui désigneront les nouveaux représentants des organisations syndicales aux instances paritaires de la commune.

À chaque renouvellement de ces dernières, il est nécessaire d'acter certains principes, comme la création d'un comité technique commun entre Stains et le CCAS, ce qui permettra une gestion homogène et équitable de la politique en faveur des agents. Il est également nécessaire de fixer le nombre de représentants du personnel, entre 4 et 6, d'acter le maintien du paritarisme en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, et enfin de recueillir l'avis des représentants de la collectivité. L'équipe municipale prône la poursuite d'un dialogue social serein en faveur du personnel, l'équité et le respect du statut.

Monsieur le Maire confirme que le dialogue social à Stains est important depuis de nombreuses années et s'est amplifié depuis le début du mandat ; il est franc, serein et constructif, avec de nombreuses rencontres avec les organisations syndicales.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE la création d'un comité technique unique compétent pour les agents de la commune de Stains et du Centre Communal d'Action Sociale de Stains.

Affaire n°2.6 : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité technique, décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité et des établissements, mise en place du paritarisme

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Ce point a été présenté conjointement avec le point 2.5.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : FIXE, à six, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

ARTICLE DEUX : DECIDE, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et des établissements égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

ARTICLE TROIS : DECIDE, le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité et des établissements en relevant.

Affaire n°3.1 : Opération d'aménagement « Site Duco-Hoechst - Quartier des Trois Rivières à Stains » - avenant n°2 à la convention tripartite entre la Ville de Stains, l'Établissement Public Territorial Plaine Commune et la Société d'Économie Mixte SEQUANO Aménagement

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que la convention de concession a été signée en 1989 pour une période de 5 ans. Plusieurs avenants ont été signés afin de proroger et poursuivre la mise en œuvre de la convention. Cette dernière fixe les participations financières des collectivités signataires. À l'origine, celle de la ville avait été calculée en intégrant le déficit prévu dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre-ville. Le bilan 2016 fait état d'une baisse des dépenses de 747 000 € : cela doit être répercuté en recettes avec une baisse équivalente de la participation de la ville, à savoir - 750 000 €. L'avenant n°2 revoit la participation de la ville à hauteur de 943 908 €.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant n°2 à la convention tripartite entre la ville de Stains, l'établissement public territorial Plaine Commune et la Société d'Économie Mixte SEQUANO Aménagement pour le financement de l'opération d'aménagement du Quartier des Trois Rivières à Stains, ci-annexé, modifiant la participation financière de la commune de Stains à la somme de 943 908 € HT.

ARTICLE DEUX : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 2 à la convention tripartite ainsi que tout acte y afférent et à procéder son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°3.2: Opération d'aménagement "Site Duco-Hoechst - Quartier des Trois Rivières à Stains" - Compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2017

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal est invité à approuver le compte-rendu

qui a été transmis par la SEM Séquano Aménagement. Il salue la précision du rapport, qui contient notamment la note de conjoncture, les éléments administratifs et le bilan financier.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité présenté par SEQUANO Aménagement pour l'opération d'aménagement « Site DUCO-HOECHST - Quartier des Trois Rivières à Stains » arrêté au 31 décembre 2017, ci-annexé.

Affaire n°3.3 : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de produits d'entretien, d'hygiène, de vaisselle, et de matériels de cuisine collective, de stockage et de livraison

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que le marché était composé de 6 lots et notifié en décembre 2014. Le groupement rassemble la ville de Stains, le SIVOM Stains/Pierrefitte et la régie de quartier du Clos Saint-Lazare et de la Cité-Jardin. Il permet de négocier des tarifs plus intéressants sans perdre en qualité de prestation et de produit.

Marie-Claude GOUREAU demande si une CAO sera constituée spécialement pour le groupement ou si la CAO existante sera mise à contribution.

Monsieur le Maire répond que la ville de Stains coordonne le groupement de commandes et s'appuie sur la CAO de la ville qui dispose d'une expertise, des compétences en la matière.

Marie-Claude GOUREAU demande pourquoi la régie de quartier, qui est une association, a intégré le groupement de commandes de la ville.

Monsieur le Maire répond que la loi autorise des associations à participer à des groupements de commande quand elles doivent effectuer d'importants achats de matériel, sous réserve que leur Conseil d'administration valide cette décision. La régie de quartier du Clos Saint-Lazare et de la Cité-Jardin, qui rayonne sur ces deux quartiers, a d'importants besoins de matériel et de produit et a exprimé le souhait de participer au groupement et de bénéficier de prix réduits. Cependant, la participation financière de la ville et du SIVOM est plus importante, car leurs besoins sont plus élevés que ceux de la

régie.

Farida AOUDIA-AMMI revient sur les contradictions de l'opposition en matière de personnel : lors du débat d'orientations budgétaires, elle avait indiqué qu'une ville comme Stains devrait compter entre 200 et 300 agents en moins. Il est donc incohérent qu'elle prétende que la ville procède à la précarisation des emplois alors que sa première ambition est de supprimer des postes.

Monsieur le Maire souscrit à cette remarque, mais rappelle qu'il n'est pas permis de revenir sur un rapport qui a déjà fait l'objet d'un vote : cela vaut pour les membres de l'opposition et les membres de la majorité municipale.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix** pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de produits d'entretien, d'hygiène, de vaisselle, de matériels de cuisine collective, de stockage et de livraison.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la désignation de la commune de Stains comme coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE TROIS : APPROUVE la désignation de la commission d'appel d'offres du coordonnateur en tant que commission d'appel d'offres (CAO) du groupement précité.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE le Maire de la commune de Stains, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout acte y afférent, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention pour ce qui le concerne.

ARTICLE CINQ : AUTORISE le Maire de la commune de Stains, ou son représentant, en qualité de représentant du coordonnateur du groupement de commandes à signer et notifier le marché attribué par la CAO du groupement.

ARTICLE SIX : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°4.1 : Répartition des subventions pour les séjours de découverte et les projets éducatifs des écoles et des collèges de Stains pour l'année scolaire 2017-2018

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Mathieu DEFREL indique que ce rapport démontre l'engagement de la commune pour la réussite éducative et le droit aux vacances. Chaque année, elle accompagne les classes de découverte menées dans les écoles : ces expériences sont importantes dans le parcours de l'élève et participent à la découverte de nouveaux lieux grâce aux deux centres de vacances de la ville qui accueillent de nombreuses classes chaque année. Par ailleurs, la ville apporte son soutien aux projets éducatifs des écoles, comme le jardinage ou encore l'achat de livres pour les BCD qui offrent des moments de répit aux élèves des classes dédoublées.

Puis il y a d'autres projets parfois transversaux ou intergénérationnels qui contribuent à faire des écoles des lieux de vie, de sociabilisation et de réussite éducative.

Depuis des années, la ville se bat pour conserver ses deux centres de vacances et déplore que des villes voisines mettent aux enchères un patrimoine dans lequel leurs habitants ont construit des souvenirs, partagent des expériences et découvrent la vie en groupe. Les municipalités de droite n'ont qu'une seule envie de disposer de l'argent afin de financer ensuite des projets dont la finalité est la déstructuration du service public.

Lors des séjours de découverte, la ville met à disposition des personnels, notamment des animateurs et des ATSEM qui accompagnent les tout petits. Le rapport met en exergue l'accompagnement de la municipalité, et ce bien au-delà de ses compétences.

En effet, elle a décidé d'accompagner les projets éducatifs des collèges en allouant 2 € par élève et par an, soit environ 1 000 € par établissement. Au-delà de ses compétences auprès des écoles maternelles et élémentaires, la ville veut porter la réussite éducative de manière plus large au niveau de la ville. Dans le cadre de la semaine des droits de la femme, la ville a également accompagné le lycée Maurice-Utrillo à travers des outils de communication et d'affichage, ce qui a été voté lors du conseil d'administration. M. DEFREL précise cela à l'intention de M. MUGERIN qui était absent et le remercie ironiquement pour la dédicace faite à son intention dans sa dernière tribune. Le rapport présente le détail des séjours de découverte qui seront financés, les projets pédagogiques et les sommes allouées à chaque collège de la ville. À noter que le collège Sainte-Marie qui offre un enseignement privé bénéficie également de l'aide de la ville qui a décidé de ne pas traiter différemment l'enseignement public et l'enseignement privé sur l'accompagnement des élèves.

Julien MUGERIN réplique à M. DEFREL qu'il n'a pas le monopole du cœur, en dépit de ses annonces, et lui reproche de faire de la sensiblerie. Si certaines villes de droite suppriment des centres de vacances, cela ne les empêche pas de proposer aux enfants de partir en vacances, de leur faire découvrir la mer : pour certaines, le nombre d'enfants bénéficiant de vacances à prix réduit a augmenté. Il existe différentes solutions pour envoyer les enfants en vacances y compris en classes de découverte. Il n'y a pas que la solution du centre appartenant à la ville, qui en soi est assez juste. La majorité municipale devrait sortir de ses positions idéologiques, poser son Livre rouge et observer ce qui est proposé autour de Stains.

Monsieur le Maire estime que, par cette intervention, M. MUGERIN prouve qu'il n'a pas lu le rapport et qu'il ne connaît pas l'offre de vacances que Stains propose depuis des années, avant même le début du présent mandat. Cette offre se déploie dans le patrimoine de la ville, mais également dans le cadre de séjours préparés par les équipes éducatives municipales ou en partenariat avec des organismes d'éducation populaire, avec des séjours collectifs, mini-séjours ou des voyages à l'étranger.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix** pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE le versement aux établissements scolaires des subventions pour les séjours de découverte et les actions éducatives 2017-2018 dont le montant total de 12 910 € se répartit comme suit :

	nombre de séjours	Lieu	niveau	nombres d'élèves	nombre de jours	nombre de journée enfant	Sub 10 €/journée - enfant	Sub transport 30€/enfant	mise à disposition de perso	dates	Subvention accordée
J.ROSTAND	3 dont 1 Total	Villiers sur Loir 1	CM1/CM2	25	5	125			1	18 au 22 juin	Pension complete prise en charge
			CM1	26	5	130					
		Barioz (Total)	CM2	24	10	240				7 au 17 mai	Subventionné par Entreprise Total
V.HUGO P	2 dont 1 Total	Barioz (Total)	CM1	21	10	210				25 au 29 juin(avec J.M)	Pension complete prise en charge
		Villiers sur Loir 2 (avec V.H)	CM1/CM2	20	5	100					
V.RENELLE P	2	Pralongnon	CM2	25	5	125	2 300 €	1 380 €		9 au samedi 13 janvier	3 680 €
			CP	21	5	105					
LE GLOBE	2 dont 1 Total	Beaulieu (Total)	CP-CM1	27	10	270				5 au 15 fevrier	Subventionné par Entreprise Total
			CP-CE1	25	10	250					
		Le Val de Loire	CE1/ CM1	43	2	86				860 €	1 290 €
J.MOULIN	2	Villiers sur Loir 3	CP/CE1	17	5	85			1	4 au 8 juin	Pension complete prise en charge
			CE1	18	5	90					
		Villiers sur Loir 2 (avec V.H)	CE2	24	5	120				1	25 au 29 juin(avec V.H)
G.APOLLIN AIRE	1	Alsace	CM2	20	2	40	400 €	600 €		23/24juin	1 000 €
E.TRIOLET	1	Porbail	CE1-CM2	22	5	110	1 100 €	660 €		11 au 15 juin	1 760 €
J.JAURES P	2	Merlimont	CLAD	13	3	39	1 110 €	1 110 €		11 au 13 juin	2 220 €
			CE 1 A	24	3	72					
		Futuroscope	CM1	42	2	84	840 €	1 260 €		25-26 juin	2 100 €
Total	13			437	97	2281	6610	6300	3	0	12 910 €

ARTICLE DEUX : APPROUVE le versement aux établissements scolaires des subventions pour les actions éducatives 2017-2018 aux écoles primaires dont le montant total de 6 000 € se répartit comme suit :

Écoles	Titre de projet	Descriptif	Effectif	Aides accordées
V.RENELLE	Villes Musiques du monde	Projet culturel	40 élèves	2 cars (mercredi 8 nov et jeudi 9 nov)
	Projet équitation au centre UCPA	1 classe de CP : 5 séances de 2 heures	21 élèves	navettes La Courneuve
E.TRIOLET	90 ans de l'école	Parcours artistique avec différents ateliers ouverts aux élèves et parents des 2 écoles	460 élèves	300 €
LE GLOBE				300 €
E.ZOLA	Jardinage	Connaissance des plantes et légumes	80 élèves	300 €
V.HUGO	Réalisation de jeux en bois et en plastique	Fabrication de jeux en bois et en plastique par les élèves pour les différents temps de l'enfant,	46 élèves	350 €
J.ROSTAND	Projet intergénération	5 rencontres sont prévues avec la maison de retraite. Projet en partenariat avec la médiathèque Saint-Just (lectures, écritures et activités orales)	51 élèves	400 €
	Classe à PEAC	Création d'une pièce de théâtre à partir d'un album de jeunesse "sous le grand banian" de J.Claude Mourlevat, avec restitution au StudioTheatre de Stains.	50 élèves	1 500 €
TOTAL				3 150 €

Écoles	Titre de projet	Descriptif	Effectif	Aides accordées
G.MOQUET	Boulogne sur Mer (choix 1)	Découverte du milieu marin, pour certaines découvertes du littoral. Travail sur les matières (eau, sable). Travail sur les éléments,	60 enfants	2 cars journée vu l'effectif 7h00-19h00
	Raconte-moi tes langues (choix 2)	Prestation de service 3 ateliers d'1 heure avec l'association Auberfabrick	toute l'école	700 €
PVC	Théâtre et littérature jeunesse	La pratique théâtrale en lien avec la littérature de jeunesse. Travailler divers aspects du théâtre: théâtre de marionnettes, jeux et scènes jouer par les enfants à partir d'album, visite d'un théâtre ;	50	car 1/2 journée +400€
A.FRANCE	La découverte de l'Opéra	Découvrir l'opéra au travers de 3 œuvres : La Flute enchantée, Le Barbier de Séville et Carmen. À la fin de l'année, les enfants assisteront à une représentation l'Opéra Bastille.	54	150 €
	Journée au zoo de Vincennes	Travail autour de 5 continents: musique, œuvre d'art, coutumes, langues, cuisines, animaux...	52+7	car journée
A.LURCAT	BCD	Achat d'album	école	1 000 €
V.HUGO	Projet jardinage	1 classe = 1 bac potager : nommer et décrire des végétaux. Connaitre les étapes de développement d'un végétal, participer collectivement à la valorisation des espaces communs	école.	200 €
V.RENELLE M	Projet jardinage	Projet de sensibilisation des élèves au jardinage et découverte du monde vivant des végétaux. Consommation des fruits et légumes récoltés.	GS:35 élèves	400 €
P.LANGEVIN	Mardi 3 juillet Journée à la mer Fort Mahan	Découverte de la mer : faune, et flore. Découverte du milieu spécifique (eau, sable, végétaux...)	école	2 cars journée
TOTAL				2 850 €

ARTICLE TROIS : APPROUVE le versement aux établissements secondaires des subventions pour les actions éducatives 2017-2018 dont le montant total de 3 720 € se répartit comme suit :

Collège	Nombre d'élèves	Subvention
Joliot Curie	588	1 176 €
Barbara	530	1 060 €
Pablo Neruda	742	1 484 €
TOTAL	1 756	3 720 €

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant sont prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Affaire n° 4.2 : Convention de partenariat "Aide aux Vacances Enfants (AVE)" entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Favella HIMEUR

Mathieu DEFREL propose que Favella HIMEUR, en charge du droit aux vacances, procède à la présentation du rapport.

En préambule, Favella HIMEUR invite M. MUGERIN à retirer à l'accueil de la mairie la plaquette qui détaille l'offre de séjours de la ville. La présente convention de partenariat avec la CAF concerne la mise en œuvre du dispositif VACAF d'Aide aux Vacances Enfants locale (AVEL). Conforme aux orientations partagées par la ville et la CAF, cette convention aide des familles aux revenus modestes à partir en vacances. Stains défend fortement le droit aux vacances pour tous. Elle est donc attentive à multiplier les partenariats avec les acteurs du territoire permettant le départ de nombreux enfants et jeunes stanois. Il est urgent de défendre ce droit puisque la directive européenne Travel entrera prochainement en vigueur : elle contraindra tous les partenaires de séjour, dont les communes et les associations non lucratives, à répondre aux mêmes exigences que les tour-opérateurs et les opérateurs privés, à savoir l'inscription au régime du tourisme alors que les organismes à but non lucratif disposaient jusqu'alors d'une dérogation.

Cette dernière apportait en outre une garantie financière en matière d'assurance, dépense désormais insupportable pour les organismes à but non lucratif. Par cette mesure, ces derniers sont mis à égalité des tour-opérateurs qui s'inscrivent dans une logique purement marchande. Les prestataires comme à Stains qui s'inscrivent dans une démarche solidaire d'éducation populaire sont désormais menacés. Partir en vacances n'est pas un luxe, mais une occasion privilégiée de découvrir de beaux paysages, de s'épanouir et de renforcer les liens amicaux et familiaux, le bien être de chacun. Il est primordial de lutter contre ces mesures qui visent à privatiser les marchés des séjours et des colonies de vacances.

Najia AMZAL rappelle l'importance d'une telle convention pour les jeunes Stanois. Dire que les enfants de certaines catégories sociales n'ont pas la possibilité de partir en vacances n'est pas faire preuve de misérabilisme, mais reconnaître une réalité qu'il faut combattre. C'est faire acte de justice sociale que de porter ce type de convention qui permet à un maximum d'enfants de bénéficier de ce temps essentiel que sont les vacances pour se reposer et découvrir d'autres lieux que ceux qu'ils fréquentent toute l'année.

Julien MUGERIN assure qu'il ne sous-estime pas la capacité de la ville de Stains à proposer des séjours aux enfants, mais qu'il répondait à Mathieu DEFREL sur son intervention concernant les villes de droite qui vendaient leur centres de vacances ; la plaquette des séjours estivaux proposés par la ville est sûrement intéressante, mais sans rapport avec sa précédente

intervention. Il faudrait que les élus de la majorité municipale écoutent les interventions de l'opposition afin d'y répondre de façon pertinente. En outre, le groupe Stains pour tous a voté favorablement le précédent rapport et fera de même pour la présente convention, preuve qu'il souscrit au principe d'envoyer tous les enfants en vacances, surtout pour les familles en difficulté. Nous sommes tous d'accord sur cette question.

Mathieu DEFREL préfère ne pas répondre à cette intervention. Il salue le travail mené avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis : ce partenaire est vraiment à l'écoute des politiques publiques de la ville. Il a fait part de sa volonté d'accompagner Stains dans d'autres projets. La convention souligne l'importance qui est accordée aux droits des enfants et des familles de vivre dans la dignité, sans être exclus. Quant aux débats stériles relatifs à la vente du patrimoine d'autres villes, il est regrettable de vendre le patrimoine pour en faire des domaines de chasse et abandonner toute politique publique en direction des habitants.

En outre, Mathieu DEFREL assure que c'est mal le connaître que de parler de Livre rouge. Cependant, il est certain que les valeurs partagées par la majorité municipale seront défendues tout au long du mandat et même après. C'est en vain que l'opposition tente d'édulcorer ses propos afin de correspondre à son nom, Stains pour tous. Les projets qu'elle a pour la ville sont notoires et n'iront pas dans le sens de la réussite éducative des enfants.

Monsieur le Maire ne doute pas que, au-delà du débat, l'ensemble du Conseil municipal votera en faveur de la délibération.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix** pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de partenariat « Aide aux Vacances Enfants (AVE) entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5.1 : Convention culturelle entre la commune de Stains et l'association Al Kamandjâti pour la poursuite des cours de musique dans le camp d'Al Amari pour l'année scolaire 2017/2018

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire souligne que l'association Al Kamandjâti intervient dans le domaine de la musique classique et mène un travail important dans les camps de réfugiés palestiniens, notamment celui d'Al Amari avec lequel Stains est en coopération depuis 20 ans. La convention encadre un projet culturel soutenu par les ministères de la Culture et des Affaires d'étrangères et d'autres collectivités comme la ville d'Angers. L'initiateur du projet est Ramzi ABUREDWAN

qui a récemment organisé un concert classique à Stains. Ce projet est essentiel pour les enfants palestiniens dont le quotidien est très difficile.

Il est important que Stains contribue modestement à tous les projets culturels et sportifs offerts aux enfants du camp d'Al Amari. Stains développe des projets avec son conservatoire, l'espace Paul-Éluard, les centres sociaux, le Studio Théâtre et les associations, la culture n'a pas de frontière : les enfants stanois et palestiniens ont le même droit d'accéder à la culture qui est une source d'émancipation et de rapprochement de tous. L'association Al Kamandjâti met en œuvre des projets culturels qui rassemblent des associations israéliennes, françaises et palestiniennes. À noter que Ramzi ABUREDWAN a longtemps été le musicien d'un compositeur israélien qui est très engagé en faveur de la paix et de la justice.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention culturelle de partenariat, ci-annexée, entre la commune de Stains et l'Association Al Kamandjâti, relative à la poursuite des cours de français dans le camp de réfugiés palestiniens d'Al Amari pour l'année scolaire 2017/2018.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 3.500 euros à l'association Al Kamandjâti.

Article TROIS : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE QUATRE : **DIT** que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°6.1 : PLUi de Plaine Commune - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que chaque Conseil municipal du territoire doit prendre connaissance des orientations générales du PADD du PLUi de Plaine Commune et faire part de ses observations. La municipalité de Stains porte une ambition, une exigence sur la feuille de route du territoire y compris du territoire de Plaine Commune pour dégager des grandes orientations d'aménagement de la ville afin que les projets soient harmonieux et respectent l'équilibre des fonctionnalités urbaines, environnementales, sociales et économiques.

Stains est très impliquée dans la définition des orientations pour que les projets soient utiles aux Stanois. La ville mute et se transforme. Elle se situe à l'entrée de la métropole et occupe une place stratégique dans le Grand Paris qui se dessine et évolue. L'ambition de Stains vis-à-vis de ce dernier est grande, sous réserve qu'il respecte la place des Stanois et de l'environnement et qu'il soit inscrit dans un équilibre harmonieux.

Les projets doivent respecter l'identité de la ville et savoir lier modernité, innovation et en valorisant le patrimoine historique. Par exemple, la volonté municipale a toujours été de

préservé et restauré la porte du Château de la Motte dans le cadre du chantier de la médiathèque. De nombreux projets ont déjà été menés pour rendre la ville plus attractive, plus dynamique et plus solidaire.

Il reste encore beaucoup à faire, de nombreux projets, de nouveaux quartiers vont se réaliser comme les Tartres et de développement dans le quartier Gambetta qui présente une réserve foncière de 8 hectares et qui pourrait devenir une zone d'activité économique et commerciale dès lors qu'elle respecte le projet de la ville. La ville renforce son attractivité en matière de transport, notamment avec les deux nouvelles gares du T11 et des offres de bus plus importantes bien qu'encore insuffisantes, et a toute légitimité à demander des efforts supplémentaires pour améliorer la desserte, les horaires et la fréquence des transports.

Enfin, la majorité municipale ne lâche pas la nécessité d'avoir sur la ville le tramway et le prolongement de la ligne 12.

Monsieur le Maire indique avoir évoqué le sujet des transports lors d'une réunion avec le président OLLIER : ce dernier soutiendra toute action de la ville en matière de transports lourds.

Monsieur le Maire a également interpellé Mme PÉCRESSÉ par écrit : il existe des désaccords sur les questions de sécurité et d'entretien des lycées, mais il est possible de trouver des accords sur certains sujets. La présidente de région a répondu et reconnu que les propositions de l'équipe municipale de Stains relatives au développement des transports sont légitimes (que ce soit pour le tramway, le BHNS ou le métro) : en tant que présidente de région et du STIF, elle a annoncé qu'elle soutiendra la ville pour obtenir les moyens demandés.

Le PADD répond également aux enjeux du territoire pour l'accueil des Jeux olympiques. Cet événement sportif n'est pas seulement ponctuel. La municipalité a une exigence forte ; les Jeux olympiques ne pourront pas se faire sur le dos des habitants. Sur Stains, la connexion devra se réaliser entre cet événement sportif et le fait d'obtenir des transports lourds à Stains, le fait d'obtenir un environnement équilibré, le fait de refuser tout projet qui consisterait à bétonner le territoire, comme le projet Castro dans le parc Georges-Valbon contre lequel la majorité municipale s'est fermement battue. Il est à craindre que le gouvernement actuel ressorte le projet sous une forme nouvelle, mais **Monsieur le Maire** ne doute pas pouvoir compter sur la détermination et la mobilisation des élus de la majorité municipale et des habitants contre la transformation de tout espace vert en projet immobilier spéculatif.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les 5 axes thématiques du PADD : ses observations seront transmises à Plaine Commune avant son débat au niveau du territoire.

Le premier axe est « Un territoire populaire, solidaire et inclusif » : cela concerne l'emploi, l'orientation professionnelle, la performance énergétique, etc.

Julien MUGERIN pensait que le débat porterait sur l'ensemble du document. Il est assez contraignant de devoir se prononcer sur chaque thématique.

Monsieur le Maire répond que la règle fixée par Plaine Commune oblige chaque Conseil municipal à transmettre des observations pour chaque thématique. Il faut donc interroger les élus sur chacune d'elle, mais un débat global est possible en fin de présentation.

L'axe thématique 2 est « Un territoire écologique, résilient et respectueux du bien-vivre ».

Francis MORIN demande d'intégrer les remarques globales sur ce document et indique ne pas pouvoir décomposer son point de vue en fonction des thématiques. Il y a des aspects qui se croisent.

Monsieur le Maire annonce que la troisième thématique est « Un territoire dynamique, de diversité économique, productif et actif ». Il propose que les contributions globales soient inscrites dans le rapport qui sera transmis à Plaine Commune.

L'axe 4 est « Un territoire accessible et praticable, créant les conditions d'une mobilité durable » et l'axe 5 est « Un territoire dynamique et protecteur, affirmant le droit à la centralité et à la diversité des modes de développement ».

Les 5 thématiques ayant été présentées, **Monsieur le Maire** invitent les élus à prendre part au débat et à partager leur position et observation.

Julien MUGERIN estime que le document n'est pas une surprise, car il est la poursuite des orientations de Plaine Commune depuis plusieurs années et qui vont globalement dans le bon sens. Etant au niveau de l'EPT, la principale qualité et le principal défaut de ce document sont qu'il faut travailler en obtenant le consensus des 9 communes du territoire qui peuvent avoir des ambitions différentes, sous la direction de maires aux idéologies et valeurs différentes. La nécessité du consensus explique donc le manque d'ambition, mais cela n'enlève rien à la qualité du document.

Stains pour tous aurait souhaité qu'il soit davantage précisé la question de la mixité sociale : l'opposition estime qu'il n'y a pas assez de mixité sociale et qu'il faut construire différemment la ville, mais sans exclure quiconque contrairement à ce que d'aucuns prétendent et réfléchir à l'arrivée sur notre territoire de familles au pouvoir d'achat plus élevé afin d'améliorer les conditions de vie et les finances de la ville.

S'agissant de l'axe 2, il est important que la ville s'engage écologiquement au cours des 10 et 20 prochaines années et qu'elle prenne ses responsabilités face aux changements climatiques et à toutes les formes de pollution.

S'agissant de l'axe 3 consacré à l'économie, que l'on se fixe comme objectif de lutter pour l'activité économique et le commerce local, cela va dans le bon sens. Un point imposé par le préfet - et donc par l'État - est plus problématique et chagrine M. MUGERIN, à savoir la densification de l'urbanisation autour des pôles des gares ; cela peut être à double tranchant sur notre territoire : ce n'est pas un problème dans la ZA et pour la gare de La Cerisaie, pour le quartier de la Prêtresse dont la densification a déjà commencé, mais il faut protéger les quartiers pavillonnaires, le quartier du parc de La Courneuve, le quartier de l'Avenir et la zone pavillonnaire de La Cerisaie de cette densification et garantir leur identité actuelle. Il est hors de question de bétonner le quartier de l'Avenir ; c'est la principale crainte de Monsieur MUGERIN sur les orientations de ce document.

Enfin Julien MUGERIN apporte une précision aux propos de Monsieur le Maire sur le prolongement des modes de transport qui a l'air de dire que tout le monde le rejoint. Monsieur le Maire a sûrement reçu l'avis de M. OLLIER et de Mme PÉCRESE qui ne peuvent pas s'opposer au principe de ce prolongement et les membres de l'opposition ne s'y opposent pas. Toutefois il reste la question des engagements financiers.

Monsieur le Maire indique à Julien MUGERIN qu'il a eu le soutien de Mme PÉCRESE.

Julien MUGERIN doute que le Maire ait obtenu des engagements financiers. Julien MUGERIN précise que l'opposition n'est pas opposée à l'arrivée de transports lourds dans la ville, mais reste lucide quant à l'investissement que cela représente. Les projets existants, comme la Ligne 14 et les lignes du Grand Paris, connaissent déjà des retards et des problématiques de financement. Le prolongement de la Ligne 11 entre Rosny-sous-Bois et Noisy-Champs n'est plus à l'ordre du jour alors qu'il figurait sur les plans et avait été annoncé par le gouvernement de l'époque. De plus, le prolongement des lignes 12 et 13 n'ont jamais été posés sur le papier, sauf à Stains et Plaine Commune, mais ces collectivités ne disposent pas d'engagements concrets. L'opposition municipale appelle donc à la prudence : il ne faut pas susciter des espoirs chez les habitants.

Monsieur le Maire rappelle que les promesses relèvent de la responsabilité d'amis de l'opposition municipale. Les Stanois ont le droit d'exiger des transports lourds. Le retard du projet de la Ligne 14 et la remise en question du projet de la ligne 11 ne justifient pas que Stains s'abstienne de porter une ambition forte. Les élus des précédentes majorités municipales n'ont pas fait de fausses promesses, et ils ont mené des mobilisations pour exiger des transports lourds, notamment l'ancien maire, Louis PIERNAT, qui était le président du comité de soutien pour le prolongement de la ligne 13. Tous les Stanois reconnaissent l'engagement de MM. PIERNAT et BEAUMALE et encouragent le maire actuel à poursuivre ce combat. La ville exige le prolongement du métro et du tramway : l'échéance reste à définir, sur les financements, il y a une bataille à mener, et l'équipe municipale a mis en place une stratégie de lobbying auprès de nombreux partenaires.

Pour Stains, un des axes majeurs du PADD concerne les transports en commun, avec à la fois

l'amélioration des dessertes quotidiennes et le développement de projets structurants. Monsieur le Maire annonce ne pas décoller depuis le transfert de quelques centaines de mètres du quai de la gare du RER D : il faut 8 minutes à une personne valide pour rejoindre l'extérieur, et c'est bien plus difficile pour une personne âgée ou à mobilité réduite. La Mairie n'a pas manqué de signaler le problème à la SNCF. Par ailleurs, la desserte s'est améliorée avec le passage du bus par l'avenue Louis-Bordes.

Monsieur le Maire estime que les déclarations de l'opposition municipale sur les fausses promesses sont une diversion visant à préserver sa façade idéologique alors que rien ne l'empêche de souscrire pleinement au présent sujet qui nécessite l'adhésion et la mobilisation de tous, au-delà des considérations politiques. De même, sur le sujet de la sécurité, aucun élu de l'opposition municipale n'a été aux côtés de la majorité municipale quand elle exigeait plus de policiers. Monsieur le Maire et les stanois regrettent qu'il n'y ait pas eu d'élus de l'opposition présents dans les mobilisations sur la sécurité.

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN évoque le souhait de Julien MUGERIN que le parc de La Courneuve ne fasse l'objet d'aucun projet immobilier et souligne que certains articles de la loi ELAN, à la section 2, dans sa partie relative à l'aménagement, font craindre le pire. En effet, il est question de mettre en place une gouvernance au sein de laquelle l'État décide des permis de construire, privant les villes de toute intervention.

Francis MORIN rappelle qu'il est question du passage du PLU communal au PLU intercommunal. Le document échappe au pouvoir du Maire au bénéfice de l'intercommunalité qui présidera à l'organisation du droit du sol et à l'occupation des sols. Cela n'est pas forcément négatif mais suppose que le Conseil municipal soit attentif et participe concrètement à l'élaboration du PADD qui définit des principes de long terme. Il est important de se prononcer sur la pertinence des 5 axes.

Les 5 axes traduisent une volonté qui est fortement exprimée dans les villes, à savoir l'équilibre entre les zones d'activité, les zones d'habitat, les espaces verts et les besoins de mobilité. S'agissant de la densité, la logique globale, nationale vise à limiter l'étalement urbain et préserver les terres agricoles. Le précédent PLU communal a choisi de privilégier la densification, comme tous les PLU de la région parisienne en petite couronne. Cela passe par l'intensification de la ville avec l'implantation de commerces et de services.

Le débat sur la densification est important. Jusqu'où allons-nous densifier ? Le constat est fait que dans les quartiers pavillonnaires, certaines divisions de parcelle autorisées ne contribuent pas à densifier le secteur, mais plutôt à le détruire avec une anarchie des constructions. Il faut trouver une orientation. La vigilance est de mise lors de la définition des règles d'urbanisme, car certaines dispositions inscrites dans le précédent PLU sont finalement contraires aux intentions du PADD. Le PADD prévoit une enquête publique, dispositif qui n'est pas suffisamment utilisée en France : or, il est important que les habitants s'expriment massivement sur le PADD.

Enfin, les PLUI d'Île-de-France dépendent largement de la vision générale portée pour la région. Francis MORIN rappelle qu'il est opposé à l'hypertrophie de la région, sorte de grenouille qui voudrait se faire plus gros que le bœuf. C'est à se demander quand elle cessera de s'étendre. Les personnalités politiques qui portent ce projet prennent toujours Francfort ou Londres pour exemple et souhaitent que Paris devienne l'une des plus grandes métropoles du monde, ces dernières entrant presque en concurrence avec la notion de nation.

Lors de l'enquête publique, Francis MORIN assure qu'il ne manquera pas de s'enquérir des limites de la métropole, car elles conditionnent les limites de Stains : elle compte 40 000 habitants, chiffre estimé par la mandature précédente comme étant le maximum de ce que la ville peut gérer. Or, ce chiffre sera dépassé avec le déploiement de la zone des Tartres et d'autre densification : atteindra-t-il 60 000 habitants ? Les maires adjoints à l'environnement de Plaine Commune sont unanimes pour demander le ralentissement de l'effort de construction. Le besoin en logements est important, mais ne doit pas dépasser les besoins de la population.

Monsieur le Maire indique partager en grande partie les idées de cette intervention.

Géry DYKOKA NGOLO souhaite réagir aux propos de l'opposition qui indiquait que l'État impose certaines dispositions et qu'il ne faut pas susciter d'espoirs auprès de la population. Or, un élu doit représenter les personnes qui croient dans le projet politique et mettent leur espoir entre ses mains. Il y a une vision qui consiste à tromper la population en promettant d'être à son service puis, une fois au pouvoir, de ne travailler qu'au bénéfice d'une infime partie de la population et pour le profit d'intérêts particuliers qui délaissent les raisons qui ont conduit à l'élection.

Il est grave d'entendre l'opposition appeler l'équipe municipale à ne pas mobiliser les Stanois sur des sujets qui les concernent ou à cesser ses engagements de terrain, les batailles. À croire que l'opposition municipale estime que les élus font semblant de se mobiliser et qu'il ne faut pas susciter d'espoir au motif que tout est imposé par l'État. La politique ne doit pas être accomplie au service des puissants, mais au service de la population. L'opposition devrait se positionner dans la campagne menée en faveur des services publics, sauf à ce qu'elle considère qu'ils sont inutiles à l'échelle locale. Mais Stains pour tous n'est pas à une contradiction près, comme à propos de la maîtrise de la masse salariale. L'opposition explique qu'il faut qu'il y ait moins d'agents du service public et en même temps pérenniser les postes, donnant alors l'illusion sur ce dernier point de prendre l'étiquette de la CGT, or ceci n'est pas possible.

Il faut rappeler qu'en 1968, le général DE GAULLE a fui à Baden-Baden parce qu'il ne parvenait plus à répondre aux attentes de la population.

Marie-Claude GOUREAU estime qu'il n'appartient pas au Conseil municipal de juger le général DE GAULLE, mais de s'exprimer sur le PADD.

Géry DYKOKA NGOLO répond qu'il n'est pas question de jugement ou de mépris, mais de connaître l'histoire politique de son propre parti. Mais il semble que l'opposition municipale n'apprécie pas quand il est question de politique, préférant les arguties aux arguments.

Julien MUGERIN estime que cette intervention est hors sujet.

Géry DYKOKA NGOLO affirme qu'il est nécessaire que les élus aient une posture politique sur le PLU en rapport avec ce qu'attendent les habitants, notamment en termes de concertation. En conclusion, il est toujours surpris que certains élus enjoignent à ne pas donner d'espoir à la population et à tout abandonner aux mains de l'État.

Mathieu DEFREL rappelle que le Conseil municipal est là pour débattre et qu'il n'est pas prévu de temps limité pour développer des idées. La politique ne peut pas se limiter à un blog ou à une page Facebook. Même si le Conseil a peut-être pris du retard, l'opposition municipale doit reconnaître que des actions sont réalisées entre deux séances du Conseil municipal.

S'agissant du PLUi, Mathieu DEFREL partage l'analyse de Francis MORIN sur le développement urbain. Les réformes passées des gouvernements successifs tendent à retirer de plus en plus de compétences aux villes pour les confier aux territoires. L'enjeu est donc que les villes participent aux débats qui ont lieu au niveau intercommunal. En ce sens, Mathieu DEFREL salue l'implication des élus qui représentent la ville à Plaine Commune et qui interviennent en matière d'urbanisme, de défense du service public, de transports, etc. Bien que le président de Plaine Commune ait assuré Stains de son soutien et que le PADD tende à réduire les déséquilibres du territoire, il reste des efforts à faire pour que les villes du nord du territoire rattrapent leur retard dans le développement des transports et de certaines zones économiques.

À noter page 21 que la stratégie de développement économique de Plaine Commune repose sur le développement des pôles gares. À La Cerisaie ou au Bois-Moussay, il est évident que l'arrivée du transport permet une politique territoriale plus ambitieuse qui suscite de l'attractivité. Ainsi, il convient de s'étonner de la position fataliste de l'opposition municipale quant aux réseaux de transport : le rôle d'un élu local est de défendre les intérêts de la population, mais le groupe Stains pour tous porte assez mal son nom. Puisqu'il souligne entretenir des liens privilégiés avec la présidente de région, il devrait la solliciter au sujet du prolongement de la ligne 17, d'EuropaCity et du Charles-de-Gaulle Express. Ce dernier projet représente 3,1 Md€ sur le

territoire : il est donc faux et aberrant de dire qu'il n'y a pas d'argent pour financer des projets de transports lourds sur la ville de Stains. Il faut rappeler que la région Île-de-France est l'une des plus riches du monde et qu'elle est traversée de capitaux qui donnent le vertige et qui ne permettraient pas à tout à chacun de les quantifier sur une vie.

Mathieu DEFREL invite l'élu local de l'opposition, de parler avec ses amis politiques à la région ou dans la société du Grand Paris et de les raisonner quant à la priorité des projets du territoire. Connecter le monde à Paris est un principe unanimement partagé ; en revanche, il semble impossible de connecter Stains à Paris alors que les deux villes ne sont distantes que de quelques kilomètres.

Mathieu DEFREL se pose des questions sur l'ordre des priorités portées par l'opposition municipale, d'autant plus lorsqu'elle soutient la nécessité de défendre la ville écologique alors qu'elle était récemment favorable au projet Castro dont l'objectif était d'empiéter sur une partie du parc de La Courneuve et sur des espaces protégés classés Natura 2000 : l'opposition espérait ainsi attirer une classe sociale plus élevée, procéder à la gentrification des quartiers, chasser les populations les plus précaires, vendre le patrimoine de la ville et déstructurer le service public. Ce faisant, elle aurait fait le jeu du gouvernement actuel qui détricote le droit français, que cela passe par le droit du travail et par l'atteinte à la dignité des habitants.

Certes, ce sont des considérations nationales alors que le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le PADD, mais il serait malhonnête d'ignorer le système de vases communicants et de poupées russes avec un millefeuille d'instances qui réduisent le droit à la gouvernance des territoires et diminuent le pouvoir des politiques locales, et ce pour mener à bien des projets ambitieux de densification urbaine. Mathieu DEFREL refuse que la région parisienne devienne la Los Angeles française, avec une conurbation étendue sur une centaine de kilomètres d'habitats continus.

À noter que le rapport de Plaine Commune présente Stains comme le jardin du territoire et un espace où il est possible de respirer, contrairement aux villes proches du périphérique qui ont fortement densifié sous la pression foncière. La ville conserve un ratio remarquable d'espaces verts par habitant, à savoir 30 m²/habitant. L'équipe municipale travaille fortement en ce sens et le centre-ville a obtenu un label européen. Il est essentiel de préserver la qualité de vie et de protéger les habitants. En conclusion, au lieu de demander à la majorité municipale d'abandonner les batailles et ne pas vendre de rêves aux Stanois, l'opposition municipale ferait mieux d'arrêter la politique et de « cultiver des pommes ».

Applaudissements.

Monsieur le Maire estime que les interventions prouvent que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport et mené un débat sur les orientations générales du PADD du PLUi de Plaine Commune. La majorité municipale assume le fait qu'elle porte une exigence et une ambition pour le développement du territoire, dans l'intérêt des Stanoises et des Stanois. Cela met l'opposition municipale mal à l'aise, car la majorité municipale répond face à la fatalité par l'exigence, la mobilisation et l'action. Plaine Commune connaît la détermination de Stains à mener des combats en matière de transport, mais également sur d'autres sujets. Il serait grave et irresponsable de promouvoir un projet amputé et sans ambition. Le projet de développement doit être maîtrisé et la ville souhaite en être l'artisan, avec les habitants, et ne pas le subir. Trop souvent, les villes ont dû subir le développement au sein de leur commune ainsi que le développement de la région parisienne, notamment pendant la phase de désindustrialisation du territoire. Les municipalités ont été contraintes de prendre en charge le désengagement de l'Etat et les désorganisations institutionnelles gérées par l'État au profit de la spéculation financière et immobilière.

Face au PADD, la majorité municipale refuse la résignation et le fatalisme et n'acceptera pas un projet tournant le dos aux habitants. Mais comme le soulignait Francis Morin, il est vrai que le PADD éloigne la prise de décisions du maire, de l'équipe municipale et des habitants : outre le développement du territoire, la majorité municipale est fortement attachée à la démarche participative et démocratique des habitants. Un projet n'a de sens que s'il se construit avec la

force des habitants et Stains refuse d'empêcher les Stanois de participer à la mobilisation et à l'intelligence collective, et à leur savoir-faire. Cette conception de la politique n'est pas partagée par l'opposition municipale qui défend une autre vision de la société selon une démarche politique teintée de paternalisme et de tentative de division.

La majorité municipale a fait le choix d'une politique qui respecte les habitants et les projets. Ce n'est pas le choix de l'opposition. La majorité municipale sait qu'elle perdra des batailles, mais ça ne l'empêche pas de les mener et d'en mener qu'elle remportera.

Dans le PADD, Stains a apporté sa contribution au sujet des transports comme du développement économique, arguant que le modèle économique capitaliste n'est pas le seul et qu'il y a aussi un développement économique autour de l'économie sociale solidaire et autour de projets respectant l'environnement, le cadre de vie et le patrimoine. La majorité municipale refuse que la ville soit happée par la spéculation immobilière et financière ou d'avoir pour seul objectif de chasser des populations du territoire, y compris des familles présentes depuis plusieurs générations. Il est impensable de vouloir diviser les Stanois, y compris les nouveaux arrivants que Monsieur le Maire a souvent l'occasion de rencontrer comme dans le quartier des Trois-Rivières. Il ne faut pas opposer les anciens et les nouveaux Stanois, mais travailler l'harmonie et le bien-vivre ensemble.

Chaque Stanois a le droit de vivre dignement et en sécurité, paisiblement et de bénéficier de projets d'émancipation en termes culturels, sportifs ou éducatifs. La majorité municipale ne se dissimule pas derrière des outils informatiques pour dire tout et son contraire : elle est fidèle à la ligne de conduite et à la feuille de route qu'elle s'est fixées. En outre, elle estime que les Stanois sont des personnes responsables. Tout comme elle est exigeante envers ses partenaires, ces derniers étant très attentifs aux projets de la ville : l'établissement public foncier d'Île-de-France, déjà engagé dans le projet relatif à la zone des Tartres, est prêt à s'engager dans d'autres zones du territoire, comme Gorki et Stalingrad, pour accompagner des projets structurants. Tout cela est lié au PADD qui est le résultat du travail mené pendant des mois par au sein des commissions de Plaine Commune, et de l'apport du travail des élus. Face au PADD, Stains réaffirme son exigence forte de préserver et de développer son territoire dans l'intérêt de tous les Stanois.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : APRÈS EN AVOIR DÉBATTU, le Conseil municipal prend acte, conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de Plaine Commune s'est tenu en la présente séance du conseil municipal.

Affaire n° 6.2 : Candidature au Programme "centres-villes vivants" de la Métropole du Grand Paris (MGP)

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire souligne que cette candidature prouve que la ville s'inscrit dans des projets majeurs à l'échelle du Grand Paris, après avoir déjà répondu à l'appel « Inventons la métropole ». En janvier 2018, un premier appel à manifestation d'intérêt « Centres-villes vivants » a été lancé par la MGP. La délibération consiste à autoriser le Maire à lancer les négociations financières et techniques.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par

mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** l'ensemble des procédures à mettre en œuvre dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « centres-villes vivants » de la Métropole du Grand Paris.

ARTICLE DEUX: **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Métropole du Grand Paris une aide financière et technique au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « centres-villes vivants ».

ARTICLE TROIS: **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'appel à manifestation d'intérêt « centres-villes vivants » de la Métropole du Grand Paris et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE QUATRE: **DIT** que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 7.1 a) : Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des Stanois - 1ères répartitions 2018

Rapporteur : Angèle DIONE

Angèle DIONE rappelle que la ville de Stains poursuit son engagement et son soutien aux associations partenaires. Le soutien financier et logistique apporté aux associations dépend cependant de plusieurs critères : leur implication dans la vie locale, l'impact de leur action au sein des quartiers et en lien avec la vie sociale des habitants, la nature et le dimensionnement de leurs projets, leur rayonnement sur la ville, leur inscription dans le tissu du partenariat local et la signature de la Charte de partenariat avec les associations locales. La quasi-totalité des associations utilise les salles municipales, du matériel logistique, des travaux de reprographie et d'autres services.

En 2017, la ville a accordé une enveloppe globale de 57 000 € aux associations ayant soumis une demande, dont 48 100 € pour les subventions de fonctionnement attribuées à 53 associations, 5 900 € pour les subventions sur projet attribuées à 9 projets d'actions, 3 000 € pour des subventions exceptionnelles suite au passage de l'ouragan Irma qui a dévasté l'Amérique du Nord et les Antilles. Au total, 63 associations ont bénéficié de subvention en 2017. Pour 2018, l'enveloppe globale s'élève à 80 000 € : 50 000 € pour les subventions de fonctionnement, 25 000 € pour les subventions sur projet et 5 000 € pour des subventions exceptionnelles. Sont présentées en annexe les associations bénéficiaires. Le premier train d'attribution de subventions s'élève à 13 850 € : 9 350 € pour les subventions de fonctionnement et 4 500 € pour les subventions sur projet.

Géry DYKOKA NGOLO félicite le choix de la municipalité de soutenir les associations : c'est la démonstration concrète du soutien apporté aux nombreuses actions du tissu associatif et la prise en compte du travail des associations mené auprès des Stanois. Il cite l'opposition municipale : « *Nous nous abstenons sur le budget ou sur les subventions aux associations. Nous ne voulons pas jeter le bébé avec l'eau du bain en votant contre, mais ne validons pas non plus le choix de la majorité.* » C'est une posture qui tend à diviser, mais également à flouer puisqu'aucune proposition concrète n'est présentée.

Angèle DIONE souhaite mentionner les associations concernées : l'association régionale de la Cité-Jardin, Jeunesse Dorée, l'association des jardins familiaux de Stains, Caravane Saveurs, le Comité des mamans de la Cité-Jardin, l'École-club Nouveau Monde de Stains, FRATFRANSEN,

GUEME, La boule joyeuse, UNRPA, l'AHPA, CFDT, Sur le chemin du livre, ADMER, Vie libre, AIS JAG et l'Amicale des locataires Victor Renelle. Ces associations stanoises s'impliquent au quotidien dans la vie des habitants : il est normal que la ville les aide et réponde à leur demande. Dans ce cadre, la municipalité regarde ce que font les associations pour les Stanois. Angèle DIONE rappelle qu'elle est en charge de la vie associative à Stains et affirme être fière de porter cette délégation. Elle ne manque jamais de rappeler aux associations que la majorité municipale les soutient et elle ne manquera pas de leur faire connaître les visées de l'opposition municipale qui s'oppose à ce que ces associations bénéficient du soutien de la ville dans leur action et fonctionnement.

Ces associations démontrent sans cesse leur capacité à se mobiliser, à s'activer, à préserver le lien social et à impulser un dynamisme auprès des habitants.

Monsieur le Maire salue l'énergie déployée par Angèle DIONE dans le domaine de la vie associative au nom de l'équipe municipale. Il est certain que les Stanois et les associations ne sont pas dupes et savent que la ville accompagne le tissu associatif dès lors qu'il œuvre dans l'intérêt général des Stanois.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **7 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN: ACCORDE aux Associations une subvention au titre de l'année 2018 selon la liste ci-annexée.

ARTICLE DEUX: DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et d'un bilan financier au titre de l'année N-1 et sur présentation des perspectives d'actions 2018.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

ASSOCIATION	SUBVENTION	BUT
ASSOCIATIONS STANOISES - FONCTIONNEMENT		
ADMER (Association de Méthodologie et de Réussite)	500,00 €	Soutien scolaire, orientations post-bac, préparation aux concours de la fonction publique, apprentissage de la langue française, cours d'informatique, préparation CV, préparation aux entretiens et aide à la rédaction de lettres de motivation, organisation de sorties culturelles et divers événements.
A. H. P. A. - HAÏTI POUR L'AVENIR	500,00 €	Mise en place d'un service jeunesse, aide humanitaire, scolarisation.
AIS JAG	500,00 €	Lutte contre la violence par la pratique de la musique Gospel, conseil et suivi des jeunes, aide aux devoirs pour les enfants et les jeunes, organisation des concerts, spectacles, événements et apprentissage des instruments de musique pour les jeunes.
AMICALE DES LOCATAIRES VICTOR RENELLE	500,00 €	Organiser la défense des locataires ainsi que leurs intérêts sur le logement social.
ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE STAINS	500,00 €	L'association a pour but de promouvoir et développer la culture potagère, la santé et le développement social. Elle permet l'équilibre physique et psychique des personnes et familles en s'adonnant à l'autoconsommation, le rapport avec les autres, l'entraide et la solidarité. Elle développe des échanges, la méthodologie de savoir-faire, la permaculture. Un accent est mis sur les enjeux environnementaux dans le cadre de l'organisation de la parcelle, et dans le mode de plantation.
CFDT	500,00 €	Étude et défense des intérêts communs des salariés, des demandeurs d'emploi ainsi que de l'ensemble des habitants de Stains.
COMITÉ DES MAMANS DE LA CITE JARDIN	1 000,00 €	Aide aux devoirs pour les enfants du primaire au secondaire, valorisation de la réussite scolaire des jeunes lycéens par la remise d'un diplôme créé par le comité, aide administrative aux habitants, organisation des sorties culturelles en direction des adultes, enfants et jeunes, création et organisation de divers événements.

ECNMS - École Club Nouveau Monde de Stains	500,00 €	Valoriser, promouvoir, développer la pratique de la lutte en général et la lutte traditionnelle africaine en particulier. Éduquer, former, exposer, encadrer, animer, insérer par le sport et la culture.
FRATFRANSEN (Fraternité Franco Sénégalaise)	500,00 €	Organiser, promouvoir et développer des actions culturelles et socioculturelles en France et au Sénégal. // Création le 23/11/2014.
GUEME	500,00 €	Renforcer les liens entre mères et filles à travers la culture, l'écoute, le conseil et un ensemble d'actions. // Création le 08/07/2015, rayonnement sur l'ensemble de la commune
JEUNESSE DORÉE	1 500,00 €	Défense de la dignité humaine, entraide, dialogue intergénérationnel et lutte contre toutes discriminations ; promotion de la science et lutte contre l'ignorance et l'obscurantisme ; soutien scolaire, sport et culture en direction de la jeunesse ; actions d'insertion sociale.
LA BOULE JOYEUSE	150,00 €	Organisation de concours de pétanque.
ENSEMBLE ET SOLIDAIRE U.N.R.P.A. Union Nationale des retraités et Personnes Agées	600,00 €	Défense des intérêts des retraités, réunions départementales avec les autres unions locales. // Création le 08/08/1980, rayonnement au niveau national, départemental et sur l'ensemble de la commune
SUR LE CHEMIN DU LIVRE	1 000,00 €	Promouvoir l'intérêt pour la lecture par l'information sur l'impact de la lecture dès la naissance, des ateliers de lecture et la création de bibliothèques.
VIE LIBRE	600,00 €	Aider toutes personnes alcooliques et leur redonner une seconde vie.

ASSOCIATIONS SUR PROJET

<p>ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE STAINS</p>	<p align="center">1 000,00 €</p>	<p>PROJET : « Création d'un jardin pédagogique en permaculture » Les objectifs sont les suivants : - Sensibilisation des enfants des établissements scolaires au monde végétal, animal et minéral qui les entoure ; - Apprentissage des légumes et des fruits, anciens et nouveaux ; - Découverte d'un système de récupération des eaux de pluie et de compostage ; - Favoriser le développement de la personnalité (confiance de soi, respect, politesse, entraide...).</p> <p>Les bénéficiaires de ce projet sont les suivants : - Les élèves des établissements scolaires de la ville et de l'intercommunalité « Plaine Commune » ; - Les enfants des jardiniers de Stains et des villes limitrophes ; - Les maisons de retraite.</p>
<p>CARAVAN SAVEUR - CS</p>	<p align="center">1 500,00 €</p>	<p>PROJET : « CARNAV'STAINS » Conception, élaboration et organisation d'un carnaval afro-caribéen sur Stains par un groupe d'associations : Miel Prod, Action Créole, Mass Paname et Ratrafestains.</p> <p>Ce carnaval a pour but :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. De fédérer les forces vives de la ville : associations locales, commerçants, écoles, services municipaux, centres sociaux... autour d'un projet commun fort, festif et rassembleur que représente le carnaval Afro-Caribéen. 2. Valoriser les compétences locales en créant des liens entre les acteurs territoriaux et la population. 3. Favoriser les diverses expressions artistiques ainsi que le droit fondamental à la diversité culturelle, et le droit à choisir et vivre sa culture (fondement de la libre expression des peuples) <p>Ce carnaval est proposé le 12 mai 2018 avec un départ à 14h sur la Place Marcel Pointet et une arrivée vers 18h30 sur la Place Nelson Mandela.</p>

JEUNESSE DORÉE	1 000,00 €	PROJET : « Fête de quartier » Cette fête de quartier aura pour but de réunir les habitants des secteurs Moulin Neuf, la Prêtresse, Victor Renelle et les Trois Rivières, afin de créer du lien social et intergénérationnel. Un partenariat avec le Centre Social Yamina SETTI est en cours d'élaboration dans le but de proposer des activités communes sur différents stands, un château gonflable, de la restauration. Cette fête se terminera par une projection d'un film sur le terrain de foot.
----------------	------------	--

Affaire n°7.1 b) Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des Stanois - Association Régionale des Cités Jardins d'Ile-de-France

Rapporteur : Angèle DIONE

Affaire présentée conjointement avec le point précédent.

Monsieur le Maire indique qu'il ne pourra pas voter la subvention concernant l'Association Régionale des Cités Jardins d'Ile-de-France qu'il préside avec la ville de Suresnes.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL), **7 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)) et **2 non-participations au vote en qualité de membre du conseil intéressé** (M. Azzédine TAÏBI, Olivier Mathis (par mandat)).

ARTICLE UN: ACCORDE à l'Association régionale des cités jardins d'Ile-de-France une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

ARTICLE DEUX: DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et d'un bilan financier au titre de l'année N-1 et sur présentation des perspectives d'actions 2018.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°8.1 : Cession à la SCCV Val du Moulin d'une emprise de terrain de 8m² environ issue du domaine public sis allée Val du Moulin à Stains (93240)

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une petite emprise de 8 m² qu'il est proposé de céder à la SCCV Val du Moulin pour un montant de 150 €/m².

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la cession pour un montant de 150 euros le m² soit un montant total de 1 200 euros, à la SCCV Val du Moulin de :

- l'emprise issue du domaine public communal d'une surface de 8 m² environ située Allée Val du Moulin à Stains.

ARTICLE DEUX : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision et à signer tout acte authentique de cession.

ARTICLE TROIS : DIT que les frais de géomètre, d'actes et de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE QUATRE : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°9.1 : Vœu de la majorité municipale contre la loi ELAN

Rapporteur : Fabienne TESSIER KERGOSIEN

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN précise qu'ELAN signifie « Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ». Elle donne ensuite lecture du vœu.

Francis MORIN annonce soutenir pleinement le vœu contre la loi ELAN et contre les dispositions prises avant cette loi sur les APL qui mettent les bailleurs sociaux en difficulté : c'est en effet une loi de démolition qui ne propose pas de reconstruction. Il ne faut cependant pas négliger un besoin que la Conférence intercommunale sur le logement a trop peu évoqué, à savoir le droit à la propriété, même pour les plus modestes. Devant ce droit à la propriété, on donne souvent le sentiment que hors du logement locatif et notamment du logement social il n'y a pas d'issue ; l'acquisition d'un logement n'est pas une fin en soi. En outre, certains copropriétaires ont sous-estimé les charges dont ils doivent s'acquitter et se trouvent en difficulté.

Il est nécessaire d'ouvrir un débat sur la propriété en général. Plaine Commune Habitat s'est déjà engagée en partie, il y a quelques années, dans des formes de propriété sociale, à savoir la copropriété coopérative dont un exemple est le quartier Cristino-Garcia à La Plaine Saint-Denis : le foncier appartient toujours à un bailleur ou à un organisme, mais le logement est la propriété des familles, système qui évite la spéculation foncière. Il serait pertinent que Stains ouvre une réflexion en ce sens, d'autant plus qu'une partie de la population quitte la ville pour acheter ailleurs, ne souhaitant pas investir dans une ville où elle a connu des difficultés.

La mixité sociale passe surtout par la promotion sociale des familles stanoises, grâce à l'accès à la propriété, et par l'élévation des conditions de vie. Une des raisons pour lesquelles le

gouvernement ne met pas en œuvre de plan pour les banlieues est que celles-ci ont une vocation repoussoir et de rotation immobilière qui lui convient et favorisent les promoteurs du Val d'Oise. Il faut prouver aux Stanois que le logement locatif social n'est pas la seule voie et il faut promouvoir une forme non spéculative et non capitaliste de logement. Malheureusement, une loi de 1948 freine le développement des copropriétés coopératives. En effet, la faillite d'une grande coopérative de logement avait été le prétexte au frein à ce genre de structures. Enfin, il ne faut pas oublier que les discours, positions et décisions du gouvernement sont de nature à impacter négativement la volonté d'accession à la propriété de certains habitants.

Julien MUGERIN estime qu'acquérir un bien dans lequel on vit est une fin en soi pour de nombreuses familles, jeunes, ce qui est vécu comme une forme de réussite. En outre, c'est un héritage à léguer aux enfants. En cela, la loi est positive, car elle permet à des locataires d'acquérir le logement dans lequel ils vivent. Il est en effet illogique de payer un loyer régulièrement et de ne rien pouvoir transmettre. Au risque de surprendre la majorité, l'opposition municipale est en accord avec l'essentiel du vœu. Le paragraphe relatif à la loi de finances et aux conditions difficiles imposées aux bailleurs sociaux est une réalité. En outre, il existe un projet de loi dont l'objectif est de déséquilibrer le logement social. Il est vraiment dangereux de contraindre les bailleurs sociaux à vendre une partie de leur patrimoine, y compris à des personnes morales : l'achat de logements par des entreprises est une libéralisation « à tout va » qui va à l'encontre de la société à laquelle nous croyons. Le logement social est destiné à des familles modestes ou défavorisées. La vente par lots d'immeubles entiers peut aboutir à un mal-logement (comme ce fut le cas à Clichy-sous-Bois, Montfermeil).

Par ailleurs, avec l'abandon du plan sur les Banlieues le président de la République accroît la mise à l'écart des élus locaux. En dépit des divergences d'opinions entre l'opposition municipale et la majorité municipale, Julien MUGERIN affirme que le maire est une personnalité respectable qui porte une vision pour son territoire et qu'il est inacceptable de le mettre de côté et de l'écartier des décisions : souvent, il est le dernier représentant de la République dans le territoire. Et dans ce projet de loi, ce sera malheureusement de même, car l'État considérera avoir une supériorité à celle des élus locaux sur certains projets importants.

Même si l'opposition municipale a des réserves sur un certain nombre de points - elle est plutôt favorable à la vente de logements du parc social de Seine-Saint-Denis Habitat alors que la majorité municipale s'y oppose par principe, elle refuse le principe d'encadrement du marché afin de lutter contre la spéculation, et soutient le fait d'étudier la situation des locataires tous les 6 ans, cependant, d'un point de vue général, face au risque d'explosion du logement social que représente cette loi, l'opposition municipale doit mettre ses réserves de côté et apporte son soutien au vœu pour dire non à la loi.

En complément de l'intervention de Francis MORIN, Fabienne TESSIER-KERGOSIEN rappelle que le projet de la CAPS commence au centre-ville. Par ailleurs, la ville ne produit pas uniquement du logement social et les Stanois peuvent accéder à la propriété avec les 31 maisons du projet Erigère et 11 appartements des Terrasses Brochet. En outre, tous les logements de la CAPS de I3F ont été vendus. Par ailleurs, la révision du bail tous les 6 ans est une mesure inutile puisque les occupants de logement sociaux font l'objet d'une enquête tous les 2 ans. Il serait pertinent d'utiliser les outils existants au lieu d'en inventer de nouveaux. Sur la loi ELAN, il faut se poser la question de faire le bail mobilité dans le privé, de 1 à 10 mois, pour les jeunes travailleurs. Enfin, il faut respecter le choix des personnes souhaitant habiter dans le logement social, sans volonté d'achat. À noter que la Fédération de l'OPHLM a déterminé que 60 % de la population française pourrait prétendre à un logement social.

Monsieur le Maire souligne que le vœu accompagnera la mobilisation de la ville auprès des bailleurs, notamment Seine-Saint-Denis Habitat. En septembre 2017, lors du congrès de l'Union sociale de l'habitat à Strasbourg, il annonce avoir assuré les bailleurs de son soutien et notamment ceux du territoire. Un des objectifs de l'équipe municipale est d'accompagner concrètement la promotion résidentielle : en témoignent les nombreux projets d'accession à la propriété. La majorité municipale réaffirme sa volonté de préserver le logement social, Stains comptant près de 2 500 demandeurs de logement stanois. Il n'est pas envisageable de leur demander d'aller chercher ailleurs, d'autant plus que de nombreuses villes s'érigent en

forteresse.

Dans la quasi-totalité des opérations d'accèsion à la propriété menées par la ville, 25 à 30 % des acquéreurs sont stanois, la moyenne sur Plaine Commune allant de 18 à 23 %. Il est toujours triste de voir une famille stanoise s'installer dans le Val-d'Oise ou dans l'Oise parce qu'elle désire un logement plus grand ou s'installer dans un meilleur cadre de vie. Néanmoins, de nombreuses familles font le choix de revenir à Stains afin de bénéficier à nouveau de l'offre municipale en termes d'éducation, loisirs, sport et culture. La majorité municipale ne cessera jamais de défendre le fait que les Stanois ont le droit de vivre dignement.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : Le conseil municipal adopte le vœu présenté par la majorité municipale contre la loi ELAN, ci-après :

« Près de 15 millions de personnes sont touchées par la crise du logement, dont 4 millions de personnes mal logées ou privées de domicile. 2400 habitants sont sur la liste des demandeurs de logements dans notre ville.

Chaque année, le rapport publié par la fondation Abbé-Pierre interpelle : La France est malade du mal-logement.

La loi de finances 2018 ampute les moyens des organismes du logement social, via la répercussion de la baisse des aides personnalisées au logement par une baisse des loyers (Réduction du loyer de solidarité.) Cela représente un manque pour l'entretien et l'investissement dans le parc social de près de 800 millions d'euros par an jusqu'en 2019, puis 1,5 milliard d'euros en 2020. À titre d'exemple, cela représente une perte sèche de 11.7 millions d'euros rien que pour le principal bailleur. sur la ville, Seine-Saint-Denis Habitat, soit la totalité de son autofinancement. Cela met gravement en péril l'entretien courant du parc et les programmes de renouvellement urbain dont les locataires ont pourtant crument besoin.

Stains, qui défend le modèle du logement pour tous, connaît, comme le reste du pays, une situation difficile. La municipalité défend une politique volontariste dans la construction, la rénovation ou encore la prévention des expulsions locatives, avec la signature chaque année des arrêtés anti mises à la rue. La municipalité s'opposera à toute vente du parc de logements sur la ville, comme elle l'a manifesté lors du Conseil d'Administration de Seine-Saint-Denis habitat le 15 mai 2018.

La loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) présentée en Conseil des ministres le 4 avril, met en péril le modèle du logement social. Le gouvernement accélère son soutien à la privatisation et à la concentration du secteur.

Les locataires du parc social sont directement visés avec la généralisation du surloyer.

Ce projet de loi oblige également à la vente de logements sociaux, vente dont le prix sera déterminé sans consultation des domaines, vente qui pourra être assurée sans consultation des communes concernées. Pire, le projet de loi autorise la vente en bloc à des investisseurs, livrant le logement social dans les bras de la spéculation immobilière et de possibles marchands de sommeil.

À qui profite la déstabilisation du logement social si ce n'est au secteur privé ? Comme pour la SNCF, le gouvernement est guidé par le dogmatisme de la "main invisible du marché" appliquant les recettes de Mme Thatcher qui ont anéanti le logement social et précarisé les Britanniques.

Nous lui disons que les priorités sont: la construction massive de logements abordables partout, la rénovation de l'existant, l'amélioration du service aux locataires, la réduction du prix des loyers.

Nous lui disons que le logement social est le logement pour tous, conçu pour accueillir en son sein les conditions de la mixité.

Nous lui disons que le logement est le premier des droits et qu'il appartient à l'État de défendre, de protéger et de garantir ce droit fondamental

Pour cela il faut un vrai élan public, fait de portage foncier, de retour des aides à la construction et d'encadrement du marché pour lutter contre la spéculation.

C'est bien cet ELAN-là qui nous sortira de la crise... »

Question orale de Monsieur Mathieu Defrel au nom des élus Communistes / Front de Gauche

Mathieu DEFREL rappelle que l'opposition municipale a évoqué au cours de la séance la respectabilité du Maire et des élus, ce qui est un comble. En effet, ces dernières semaines, un tract reprenant des propos et des photos figurant sur les réseaux sociaux de deux membres de l'opposition municipale a été distribué en ville, créant une vague d'indignation parfaitement légitime. Avant de citer quelques extraits, Mathieu DEFREL présente ses excuses pour la violence de certains de ces propos. Sur le compte Facebook de Marie-Claude GOUREAU, il est possible de lire ceci :

- « À chaque fois qu'un musulman commet un attentat en France, la justice le déclare « déséquilibré ». À ce rythme-là, on ferait mieux de construire des asiles psychiatriques plutôt que des mosquées. »
- « Macron veut éradiquer la violence faite aux femmes tout en islamisant la France !. »

Sur le compte de Julien MUGERIN, chef de file de l'opposition, il est possible de lire :

- « Il faut brûler toutes les mosquées », « Religion de mes couilles »
- « Remigration pour tous les binationaux afro-maghrébins. »
- « On en a assez de ces furoncles, la France aux Français. »
- « Pas le temps de faire le tri, terminus, tout le monde descend. »
- « Œil pour œil, dent pour dent », « Aux armes ! »

Dois-je rappeler à ces élus, si respectables en façade, que la loi définit l'injure publique comme toute expression outrageante, terme de mépris ou invective pouvant être entendus ou lus par un public inconnu. Ces injures et diffamations sont passibles de 12 000 € d'amende, voire 45 000 € avec emprisonnement si elles sont aggravées (racisme, xénophobie, atteinte sexuelle) ou relatives au handicap. Comme toutes les Stanoises et tous les Stanois, les élus de la majorité municipale ont été choqués par ces propos. Encore une fois, Stains pour tous, c'est la bannière, mais encore faudrait-il définir le « tous », à l'image de l'association A.D.I.S. qui a récemment saisi le Procureur de la République.

Mathieu DEFREL souligne que l'attachement du Maire aux valeurs de la République et à la lutte

contre toutes les discriminations est connu de tous : quelle est la position du Maire sur le sujet ? Quel soutien peut-il apporter aux différentes démarches judiciaires qui ont été entreprises et qui seront certainement réalisées dans les prochains jours ?

Monsieur le Maire constate que les vérités sont difficiles à entendre puisque certains élus du groupe Stains pour tous quittent la salle, mais l'opposition municipale doit assumer ses propos. Il aurait préféré clore tranquillement le Conseil municipal, mais il est impossible de laisser passer de tels propos violents. **Monsieur le Maire** se déclare révolté et dénonce de manière forte des propos inqualifiables, irresponsables, indignes et contraires aux valeurs de la République et à celles de Stains. Ils ont été répandus sur des réseaux sociaux et lus par de nombreuses personnes. L'opposition municipale arguera peut-être que c'est un sujet sans fondement, mais l'appel à la haine peut mettre en danger certains Stanois. **Monsieur le Maire** indique qu'une association locale l'a interpellé pour connaître sa position sur ces propos : il lui a fait part de son indignation et de sa stupeur. Il a également précisé que ces propos n'étaient pas tenus par la majorité municipale, car la confusion s'est installée dans les esprits de certains stanois.

Bien qu'il les dénonce, **Monsieur le Maire** n'est pas responsable des propos écrits sur une page Facebook. L'association lui a demandé de soutenir sa requête auprès du procureur de la République. Elle a également interpellé d'autres associations, comme le MRAP qui a déjà procédé à un signalement. **Monsieur le Maire** précise que les propos dont il est question ne sont tenus que par certains membres de l'opposition municipale : il n'est pas question d'incriminer cette dernière dans son intégralité. Ce comportement est indigne des personnes qui l'ont eu et en contradiction avec leur attitude démagogique consistant à faire croire que Stains pour tous œuvre dans l'intérêt de tous.

Monsieur le Maire annonce avoir décidé d'interpeller le préfet : s'il ne le faisait pas, il pourrait être tenu responsable et accusé, en tant que premier magistrat de la ville, de cautionner ces propos. Il dénoncera les propos racistes, xénophobes et islamophobes qui ont été tenus. Comme malheureusement à d'autres époques, on visait les membres de la communauté homosexuelle ou de confession juive ; la majorité municipale ne peut pas accepter et elle n'établit aucune hiérarchie entre les discriminations qui visent divers groupes d'individus. Ce sont des propos qui incitent à la haine et aux troubles à l'ordre public.

Constatant que Marie-Claude GOUREAU et Fatima DRIDER sont les dernières représentantes de l'opposition présentes, **Monsieur le Maire** leur assure qu'il ne laissera pas passer ces propos haineux et espère qu'ils seront clairement condamnés. Dans d'autres villes, des élus ont fait l'objet de condamnation après avoir fait des déclarations très graves, mais d'autres ont été relaxés, sans doute en raison de leur proximité avec certains juges. Un tel comportement est indigne de l'opposition municipale : il serait préférable qu'elle s'inscrive dans une démarche constructive, d'opposition, au lieu de s'orienter vers le mensonge, vers la manipulation, la haine et la stigmatisation, de tenter de diviser la population. Les propos tenus sont irresponsables, inqualifiables et contraires aux valeurs de la République ; la municipalité est attachée aux valeurs de la République et du bien-vivre ensemble, à savoir la liberté, la fraternité et l'égalité.

Applaudissements

** ** ** **

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance publique est levée à vingt-trois heures et trente minutes

La secrétaire
Favella HIMEUR



Le Maire
Azzedine TAÏBI

